

ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

**Environnement :
les entrepreneurs
ont un rôle
à jouer**

PROFESSION

Appareils phyto
vigne : respect des
bonnes pratiques
dans la Marne

DOSSIERS

- Fendeuses de bûches
- Location financière
et financement des
matériels

TRAVAUX AGRICOLES

L'enfouissement
direct du lisier



QUADRANT 3400

Un investissement qui assure votre rentabilité.



La QUADRANT 3400 presse jusqu'à 60 tonnes de paille à l'heure dans le nouveau format de référence du marché : 120 x 100 cm. Ce format de balle haute densité (jusqu'à 170 kg au m³), en passe de devenir le standard européen, facilite la manutention, le transport et le stockage. Résultat : vous produisez plus de balles qu'auparavant et vous gagnez en compétitivité.

CLAAS

QUADRANT – 14 modèles – 4 formats de balles

Votre spécialiste de la récolte | claas.fr

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias
Président de la fédération
Entrepreneurs des Territoires

RÉDACTION

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant
sr@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale : Patrice Durand
p-durand@e-d-t.org
Hélène Coulombéix
Erwan Charpentier

François Delaunay
Olivier Fachard
Frédéric Ripoché
Daniel Causse
Gérard Vromandt

Secrétaire de rédaction

Gaëlle Poyade
gaelle.poyade@fitamant.fr

PUBLICITÉ - DIFFUSION

2 rue F. Le Dantec
29000 Quimper

Directrice commerciale

Hélène Loudéac
Tél. 02 98 98 01 40
helene.loudeac@fitamant.fr

Chef de publicité

Arnaud Ropars
Tél. 02 98 98 01 41
pub.edt@fitamant.fr

Assistante commerciale

Véronique Walliser
Tél. 02 98 98 01 40
com@fitamant.fr

Relations abonnés

Isabelle Alexandre
Katell Fourn
abo@fitamant.fr

FABRICATION

Mise en page

Christophe Hudelot

Impression

Calligraphy-print



ISSN 1278 3927
CCAP N° 1005 T 85572
Dépôt légal : août 2007
N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle du mouvement des
entrepreneurs de services agricoles,
forestiers et ruraux.

Entrepreneurs des Territoires

44, rue d'Alésia
75 014 Paris
Tél. 01 53 91 44 98



Entrepreneurs des Territoires Magazine est
édité par les Editions Fitamant
(8 numéros par an)

EDITIONS
Fitamant

rue Menez-Caon
BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
Tél. 02 98 27 37 66
Fax 02 98 27 37 65

5

Éditorial

Vie syndicale

- 6 • Un nouveau plan national pour l'environnement
- 7 • Temps de trajet et autres mesures liées à la sécurité
- 8 • La réglementation phyto : aspects en cours de discussion
- 9 • Guide de bonnes pratiques d'hygiène applicable en agriculture
- 10 • Aides à la restructuration dans le secteur de la chichorée
- 12 • Premiers Comités professionnels d'attribution QualiTerritoires
- 14 • Enquête EDT sur les conjoints des entrepreneurs
- 16 • Actualités

Profession

- 20 • Les pratiques alternatives de Merceron Environnement
- 24 • Sébastien Genest : "l'écologie entreprenante et démocratique"
- 26 • Une station modèle pour la pulvérisation viticole



30

Gestion

- L'épargne salariale combine les avantages

Actualités

- 32 • Lemken élargit sa gamme
- 33 • Claas Le Mans tournée vers le futur
- 34 • Maxi Traction de Firestone pour les tracteurs puissants

35

Salon

- Space, une aire machinisme agrandie

Dossier

- 36 • Fendeuses de bûches : de "l'amateur" au professionnel
- 42 • L'enfouissement direct du lisier : des contraintes spécifiques
- 48 • Les contrats de location tracteurs au banc d'essai



52

Nouveautés Matériels

54

EDT Occa

**Le prochain numéro d'EDT
sera publié fin octobre 2007**



BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE
REMORQUES POLYBENNE



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 20-24



BIGAB 15-19

BIGAB VOTRE CHOIX POUR LE FUTUR



BIGAB 15-19



BIGAB 15-19



BIGAB 12-15



BIGAB 12-15



BIGAB 17-20



BIGAB 20-24



BIGAB 15-19



BIGAB 15-19



BIGAB 15-19

FORS MW
We make it easy

Usine:
E-mail: info@forsmw.ee
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:

NEW SOLAGRI
129 RD 349
62990 BEURAINVILLE

TEL: (+33)0321061715
FAX: (+33)0321814225
E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.
Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

www.cs-reklam.se

LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!



Moderniser notre secteur pour le rendre plus attractif

Les rencontres entre les représentants des employeurs et des salariés de la production participent au dialogue social au sein du secteur. Actuellement, trois projets d'accords sont en discussion : un projet sur les seniors, un projet sur les heures supplémentaires antérieur à la première loi votée par le Parlement en juillet et un autre sur la prévoyance.

Ce dernier projet revient, dès lors que les autres aboutiraient, à accorder les bases sur l'ensemble du territoire d'une prévoyance, d'une garantie décès et d'une incapacité temporaire. Dans la plupart des régions, des garanties prévoyance sont opérationnelles dans le cadre d'accords locaux. Mais, d'autres restent sans couverture décès ou incapacité temporaire.

De même, certaines régions prévoient des taux différents (par exemple rente d'éducation pour les enfants), des garanties plus ou moins étendues. Le projet d'accord se veut une base nationale commune limitée, certes, mais réelle. Libre aux régions de s'en contenter ou de faire plus dès lors que la situation s'y prête.

Par ailleurs, le bénéfice de l'accord serait réservé aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté. La question des salariés saisonniers qui font plus de six mois dans les entreprises de travaux agricoles est donc posée. Le cas des entreprises de travaux forestiers l'est également dans le projet actuel qui écarte du champ de l'accord des salariés de ces entreprises.

La Fédération est très attentive à la discussion de ce projet, à la prise en compte de la situation des entrepreneurs. Si le projet sur la prévoyance est incontestablement un plus pour les salariés qui se verront accorder un avantage important dès lors qu'un accident, une maladie grave surviennent dans une famille, cet accord est aussi la marque d'un secteur qui se modernise, qui recherche les moyens d'être plus attractif.

Les entreprises fidélisent en assurant à leurs salariés une couverture minimale couvrant en complémentaire les remboursements de frais de santé, de lunettes, des soins dentaires ou autres pour eux-mêmes et leur famille. Nous devons tout faire pour garder nos salariés et pérenniser nos entreprises. Bien des étapes sont encore à franchir pour avancer dans la finalisation de ces projets d'accords. Mais la négociation en cours doit être connue des entrepreneurs.

Jean-Paul Dumont, vice-président délégué d'Entrepreneurs des Territoires

3 marques reconnues pour une large gamme de produits

stand SPACE : K/17

1 unique interlocuteur

EUROTECHNICS
La force maîtrisée **AGRI**

TRAVAIL DU SOL
Charrues portées, semi-portées,
Charrue labour superficiel,
Pulvérisateurs à disques en V et X
Disques indépendants
Rouleaux fonte lourds

BROYAGE
A axe vertical et horizontal
Broyeur d'acotement

ELEVAGE & MANUTENTION
Dérouleuses
Fendeuses de bûches
Tondeuses à lames
etc.

1 seul numéro :
0820.36.34.68

Z.I - 79300 ST AUBIN DU PLAIN

Un nouveau plan national pour l'environnement

Depuis le mois de juillet, les membres des groupes de travail constitués par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables travaillent d'arrache pied et dans la discrétion sur la présentation de mesures concrètes et quantifiables dont 20 ou 30 figureront dans un plan qui sera complété et modifié au regard de son état d'avancement et de ses résultats.



Le "Grenelle de l'environnement" ne constituera donc pas un point d'aboutissement mais plutôt le point de départ d'une nouvelle donne française pour l'environnement dans l'esprit de ses concepteurs. Ce Grenelle porte sur des thématiques de notre temps éloignées de celles du Grenelle de 1968 : lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ; préserver la biodiversité et les ressources naturelles ; instaurer un environnement respectueux de la santé ; adopter des modes de production et de

consommation durables : agriculture, pêche, agro-alimentaire, distribution, forêt et usages durables des territoires ; construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance ; promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Présidés par des personnalités indépendantes et reconnues, les six groupes de travail sont composés de 40 personnalités ou représentants choisis parmi cinq collèges : État, collectivités territoriales, salariés, responsables professionnels et associations environnementales. Beaucoup d'appelés à cet exercice de prospective donc et, en même temps, peu d'élus dès lors que manquent des représentants intéressés par les questions posées qui se manifestent en diffusant largement leurs propositions en dehors des groupes de travail. En être ou pas était la question posée sur toutes les lèvres avant l'été. La fédération nationale EDT était absente de ces groupes mais intéressée. Sa demande d'association est restée sans suite, soulignant ainsi l'incapacité à développer un travail collaboratif associant largement les acteurs.

Une consultation des acteurs locaux et du grand public se tiendra entre mi-septembre et mi-octobre avant la définition d'un plan national pour l'environnement.

Plus que jamais se confirme une évolution majeure pour l'agriculture : celle d'une activité pratiquée par un nombre limité de personnes sur laquelle chaque consommateur, décideur, citoyen, expert a son avis, voire ses propres solutions pour faire faire mieux (aux autres).

Parmi les 240 membres des groupes de travail, les entrepreneurs du vivant étaient minoritaires et largement sur la défensive, alors que se dessine une autre politique. Une table ronde finale réunira les acteurs, pour dégager les propositions les plus consensuelles, mettre en lumière les points d'accord et les éventuels blocages. Et l'État arbitrera ensuite. Ce moment est attendu par les entrepreneurs.

Colloque Cogénération biomasse à Strasbourg les 18 et 19 septembre

La cogénération est la production combinée de chaleur et d'électricité à partir d'un combustible solide, ici le bois. En France, la cogénération bois est peu développée, sauf dans l'industrie papetière. Son actualité résulte de l'objectif assigné par l'Union Européenne à la France : 21 % de la consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables à l'horizon 2010. Le colloque des 18 et 19 septembre 2007 à Strasbourg se fixe comme objectifs de préciser le cadre législatif et réglementaire européen et national en vigueur, d'évaluer l'état de développement des technologies et des applications dans différents pays européens ; de recueillir les témoignages d'opérateurs énergétiques et de fournisseurs de combustibles bois qui exploitent et approvisionnent les centrales et de présenter la technologie de la gazéification et ses applications en Europe. Une table ronde sur la problématique de l'approvisionnement est très attendue, à laquelle EDT sera représentée. Sont également au programme des témoignages parmi les 150 installations de cogénération en Europe.

Informations sur www.cibe.fr

Temps de trajet et autres mesures liées à la sécurité

Outre des mesures se rapportant à la sécurité et au temps de trajet, la loi portant sur la *“participation des salariés”* publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006 a été le véhicule législatif pour porter diverses dispositions concernant les entreprises de travaux.

En premier lieu, de nouvelles dispositions de l'article L 713-5 du code rural viennent préciser certains points concernant la durée du travail effectif. Le principe légal consacré concernant la prise en compte de la durée du travail effectif est *“le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives, sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles”*. Dans ce cadre, des nouvelles dispositions du code rural précisent que le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif. Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il doit faire l'objet d'une contrepartie. Cette contrepartie doit être fixée soit sous forme de repos, soit financière déterminée par convention ou accord collectif. À défaut de précision dans les conventions ou accords collectifs, la contrepartie nécessaire est fixée par décision unilatérale de l'employeur (après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'ils existent dans l'entreprise).

Également, les éléments de détermination du temps de travail effectif et des contreparties précitées s'appliquent en tenant compte que la part de temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail ne doit pas entraîner de perte de salaire.

L'exposé de l'amendement qui avait été porté visait à compléter l'article L. 713-5 du code rural concernant les dispositions générales et spécifiques sur le temps de travail effectif. Précédemment, une disposition identique avait déjà été introduite dans le code du travail suite à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 à destination des entreprises du régime général.

L'application

Il convient de préciser que ce nouvel article n'a pas vocation à remplacer les stipulations plus favorables déjà contenues dans les accords et conventions collectifs au niveau local ou national.

Erwan Charpentier ■

Extension aux non salariés de l'hygiène et de la sécurité

Dans le même train d'amendements, d'autres dispositions concernant les entreprises de travaux ont été créées ou modifiées : application des mesures hygiène et sécurité en forêt visées à l'article L 231-13 du code travail dont nous vous avons fait précédemment l'écho. L'article L. 231-14 du code du travail dispose qu'un décret détermine les règles d'hygiène et de sécurité, notamment celles relatives à l'aménagement des chantiers et à l'organisation des travaux, applicables lorsqu'un ou plusieurs travailleurs indépendants exercent leur activité sur un lieu de travail agricole simultanément avec un ou plusieurs employeurs de salariés.

Également, dans le même esprit, l'article L 231-12 du code du travail a été modifié. Ainsi, les agents de l'inspection du travail sont en mesure d'intervenir avec le maximum d'efficacité, pouvant faire procéder à l'arrêt de tout chantier lorsqu'il existe un danger grave et imminent de chute de hauteur constituant une infraction aux dispositions réglementaires applicables.

Historiquement, l'article L 231-12 n'envisageait l'arrêt des travaux dangereux en hauteur que pour les chantiers d'exploitation de bois, ce qui en limitait la portée à des travaux peu fréquents tels que l'abattage classique d'arbres ou la récolte de graines.

Les motivations de l'amendement soulignaient que les travaux concernant les arbres et notamment ceux effectués à l'aide de cordes exposent les opérateurs à de graves risques de chutes. Il s'agit, notamment, des travaux d'élagage et de démontage d'arbres.

En outre, il convient de souligner que l'introduction de la procédure d'arrêt de chantier a démontré son efficacité : sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics, elle s'est traduite par une baisse significative du nombre et de la gravité des accidents dus à des chutes de hauteur.

La réglementation phyto : aspects en cours de discussion

Les travaux actuels portent sur les bonnes pratiques de préconisation, les guides métiers de la Norme NFU 43-500 Bonnes pratiques d'application de produits phytosanitaires et le contrôle des pulvérisateurs.

Sur la préconisation, la création d'un guide de bonnes pratiques en zones agricoles est liée à la réforme de l'agrément des distributeurs de phytos. L'encadrement de la préconisation sera également étendu au secteur non agricole ainsi qu'aux non professionnels au travers de guides distincts. Il est appelé à s'appliquer à toutes les personnes, privées ou morales, qui exercent une activité de préconisation, c'est-à-dire qui choisissent les moyens de lutte à mettre en œuvre par l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce conseil peut être délivré gratuitement ou à titre onéreux. Le changement d'un dosage sur un produit appliqué par l'entrepreneur lors de travaux de pulvérisation est considéré comme une préconisation car l'entrepreneur a modifié la stratégie de lutte mise en place initialement, il a prodigué un conseil technique sur cette application.

Le prescripteur devra a minima posséder le certificat DAPA, tracer et justifier par écrit ses préconisations et les archiver, mettre à jour ses connaissances techniques, réglementaires, économiques, etc. relatives à l'application de produits phytosanitaires.

L'application de ce guide reste pour le moment volontaire. Cependant, un projet de loi vise à introduire la certification de l'activité de préconisation d'ici 1 à 2 ans.

Ce guide doit assurer la traçabilité dans l'activité de prescription. Il ne fait que répondre aux exigences relatives à la préconisation de la norme NFU 43-500. Ainsi, une personne certifiée dans le cadre de la norme ayant une activité de prescription aura par définition mis en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux exigences de ce guide.

La certification de l'application de produits phytosanitaires

En 2003, le ministère de l'Agriculture a marqué sa volonté d'initier une réforme de l'agrément DAPA. La réflexion a été conduite en collaboration avec les organisations professionnelles représentant les prestataires de services en zone agricole, non agricole et en milieu industriel urbain. Elle a débouché sur la publication, le 24 août 2006, de la norme référencée à l'Afnor NF U 43-500, d'application volontaire. La norme présente des caractéristiques de "norme système", c'est-à-dire qu'elle fixe un cadre global d'organisation de l'activité d'application, assez souple pour pouvoir s'adapter à n'importe quelle structure, quelle que soit sa taille ou son activité.



Actuellement, les travaux portent sur le guide métier application agricole sur lequel EDT fait porter ses efforts.

Chaque entreprise étant différente, de par sa taille, sa structure, ses activités, etc., il appartient à chacun de construire et d'adapter le système qui correspond le mieux à ses besoins et à ses attentes, tout en respectant les exigences de la norme. Elle sera certifiée si elle répond aux exigences de la norme qui sont d'abord le respect de la réglementation en vigueur. La certification atteste que l'entreprise met en œuvre les moyens nécessaires, en amont et en aval de son activité, pour assurer une prestation de service de qualité, en toute sécurité pour les personnes et l'environnement, dans le respect de la réglementation et des exigences du client.

Contrôle des pulvérisateurs obligatoire à partir de 2009

Le contrôle des pulvérisateurs est rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009, par l'article 41 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006. Le premier contrôle obligatoire du pulvérisateur, permettant de s'assurer de leur bon état de fonctionnement, est effectué à l'initiative du propriétaire dans un délai de 5 ans à compter de son achat, s'il est postérieur au 1^{er} janvier 2009. Le coût du contrôle (inconnu à ce jour) ainsi que les frais de réparation et de remise en état nécessaires à l'obtention d'un rapport de contrôle favorable du pulvérisateur seront à la charge de son propriétaire.

Les contrôles pourront être effectués par des personnes formées et disposant du certificat attestant de leur capacité à exercer cette activité. Les organismes ayant une activité de contrôle seront agréés par l'autorité administrative pour une durée de 5 ans. Des décrets d'applications en cours de rédaction préciseront les modalités de mise en œuvre de ces articles.

Hélène Coulombeix ■

Guide de bonnes pratiques d'hygiène applicable en agriculture

Le règlement cadre européen 178/2002 définit les grands principes en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il est le socle de la réforme de la législation alimentaire qui fait suite aux différentes crises sanitaires des années 1990. Ce règlement de base a été complété par d'autres règlements formant ainsi ce qu'on nomme le "paquet hygiène" applicable depuis le 1^{er} janvier 2006.

Cette réglementation a pour but d'assurer un niveau élevé de protection des consommateurs au travers de la traçabilité des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale. La conditionnalité des aides Pac reprend une partie des dispositions de ces règlements. Pour 2007, les exigences portent sur la tenue d'un registre phytosanitaire, la tenue d'un registre sur les semences en cas d'utilisation de semences OGM et le respect des bonnes pratiques d'hygiène en se focalisant sur le respect des limites maximales de résidus de produits phytosanitaires.

Le respect des bonnes pratiques se traduit, pour chaque opérateur, par la connaissance des risques sanitaires attachés aux produits et la mise en place de mesures de maîtrise de ces risques. Tous les exploitants de la chaîne alimentaire sont ainsi concernés, de la production primaire à la transformation jusqu'à la distribution, des denrées alimentaires et d'aliments pour animaux : agriculteurs, entrepreneurs de travaux, transporteurs, distributeurs, restauration collective, fabricants d'aliments, etc. Après analyse du dossier par la fédération nationale EDT, l'adhésion aux guides de la production est apparue comme la solution la plus pragmatique pour les entrepreneurs.

L'AFSSA a sollicité les organismes techniques professionnels chargés de constituer des groupes de travail regroupant les professionnels afin de rédiger, pour chaque type de production, le guide de bonnes pratiques correspondant.

Arvalis-Institut du Végétal coordonne actuellement les travaux sur le document relatif aux grandes cultures et un autre guide relatif à la production fourragère.

Ces guides sont d'application volontaire. Ils permettent à l'opérateur d'identifier individuellement les risques sanitaires sur son exploitation et les mesures de maîtrise nécessaires. En cas de contrôle portant sur le respect de la réglementation, si l'opérateur fait référence au guide, le contrôle vérifiera la réalité de sa mise en œuvre. Si l'opérateur ne fait pas référence au guide, il devra formaliser les bonnes pratiques qu'il estime devoir mettre en œuvre, le contrôle portera alors sur la pertinence en matière de protection des consommateurs et sur leur mise en œuvre réelle.

Hélène Coulombeix ■

SPACE : Air Libre M 5 **Sommet de l'élevage : Ext E 94**

MAGSI ACCESSOIRES

Une gamme complète d'accessoires pour

**CHARGEURS
TÉLESCOPIQUES
TRACTO-PELLES**

Fourche à fumier

Benne à désiler

Lame Bull

Benne à grappin

Tél. : 02.98.24.10.00 Contactez votre
Fax : 02.98.24.11.11 fournisseur habituel.

ZA de Bel Air
29450 SIZUN
www.magsi-agri.fr

BONNEL **MAXIROTOR**

Présenté à
Innov Agri Sud Ouest
et SPACE

Idéal pour le déchaumage, il peut être également
utilisé dans le cadre des TCS ou en préparation de sol

Arbres suspendus avec bèches rotatives Ø 510 mm
Largeur repliée 2,55 m Présenté ici avec l'option rouleau pneus

27110 LE NEUBOURG tél. 02 32 35 16 33 www.bonnel-sa.com

Aides à la restructuration dans le secteur de la chicorée

Les prestataires de services comme les producteurs de chicorée doivent déposer une déclaration avant le 30 septembre 2007 pour bénéficier des aides à la production.

Dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché du sucre, la réglementation prévoit que les fabricants de sucre à partir de chicorée à inuline qui souhaitent abandonner leur quota de production bénéficient d'une aide à la restructuration. Une partie de cette aide est versée aux planteurs (agriculteurs) et aux entreprises prestataires de services (semis ou arrachage) pour le compte de ces planteurs. L'ONIGC est chargé du paiement de cette aide.

Cette aide a été acquise pour les entrepreneurs suite aux démarches engagées voici deux ans par la Ceettar auprès de la Direction générale de l'agriculture à Bruxelles.

Le mode de calcul de l'aide

Selon l'arrêté du 27/06/2007 du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui met en application l'aide à la restructuration, les entrepreneurs de travaux agricoles sont éligibles à l'aide s'ils ont effectué, au cours des années 2003, 2004, 2005, des prestations de semis et/ou d'arrachage-débardage de chicorée à inuline pour le compte de producteurs éligibles. Le montant de l'enveloppe d'aide française est fixé à 4,7 millions d'euros qui seront répartis entre les producteurs et les entrepreneurs au prorata de leurs chiffres d'affaires respectifs : recette brute de vente de chicorée d'une part, et recette brute des prestations de semis et/ou d'arrachage-débardage déclarées d'autre part.

Un délai : le 20 septembre 2007

Les entreprises doivent remettre à l'ONIGC les éléments administratifs et comptables prouvant, pour chaque producteur, la réalité des prestations de semis et/ou d'arrachage-débardage accompagnés du document déclaratif téléchargeable sur le site <http://www.onigc.fr> ou sur l'espace adhérent du site EDT. Les entreprises voudront bien renseigner les montants HORS TAXES. Les montants de TVA effectifs apparaîtront sur les copies des factures acquittées à jointes au tableau récapitulatif avant le 30 septembre 2007.

Aides à la restructuration dans le secteur betteravier pour les entrepreneurs

Une nouvelle réglementation organise le régime de restructuration de l'industrie sucrière et l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre. Comme dans le cas du secteur de la chicorée, les entrepreneurs de travaux agricoles restent éligibles à l'obtention d'aide à la restructuration. Ces aides de restructuration sont destinées à compenser, notamment, leurs investissements dans des machines spécialisées qui vont perdre leur valeur. Pour le moment, le montant de l'enveloppe globale d'aide n'est pas fixé. Il sera connu au plus tard le 31 janvier 2008, pour la campagne de commercialisation 2007/2008.

Hélène Coulombeix ■

Lutter contre les accidents dans les entreprises

“Comment accueillir un nouveau salarié, comment lui transmettre les nombreuses consignes ?” Y consacrer du temps, le faire avec qualité : ce n'est pas évident. Les entrepreneurs attendaient des outils pour s'y atteler. Dans le même temps, les formateurs en agroéquipement souhaitent intégrer la sécurité tout au long de la formation des jeunes. Les uns et les autres des régions Pays-de-la-Loire, puis de Bretagne, se sont associés à la MSA et à leur tête de réseau nationale respective pour développer des outils d'accueil des nouveaux salariés.

EDT Bretagne a lancé officiellement le livret d'accueil Salariés en ETA, travaillons en sécurité ! à l'occasion d'une conférence de presse qui réunissait les Entrepreneurs de Bretagne, la MSA et les Maisons familiales début juin au siège de l'ETA Gautier à Saint-Barnabé, dans les Côtes-d'Armor. Ce lancement régional est le second, quelques mois après EDT Pays-de-la-Loire, l'objectif étant de tester les trois outils : le livret d'accueil Salariés en ETA, travaillons en sécurité !, le DVD La sécurité en ETA, parlons-en ! et le manuel à destination des formateurs en agroéquipement.

Le livret sera remis aux salariés à chaque nouvelle embauche. En effet, 42 % des accidents du travail surviennent au cours des douze premiers mois suivant la prise de fonction. Consignes générales, fiches techniques de chantier et règles à respecter alimentent ce petit guide, aussi simple que précis. Visant les salariés, les chefs d'entreprises employeurs de main-d'œuvre et les formateurs, cette action originale sera lancée au niveau national sur le salon du Mans des 5 et 6 décembre prochains.

LA FAMILLE S'AGRANDIT

Réseau MASSEY FERGUSON
présenté au salon
**INNOV-AGRI
SUD-OUEST**
3 et 6 septembre 2007
STAND C5

**NOUVELLE
MF 9895
AXIALE**
Disponible pour la
Campagne 2008



Gamme Moissonneuses-Batteuses

Le monde de la récolte change, votre entreprise est confrontée à des obligations de rendement et de rentabilité de plus en plus importantes. Que ce soit avec les séries Activa, Beta, Céréal ou la toute nouvelle MF 9895 Axiale, Massey Ferguson répond à vos besoins et dépasse même vos attentes. Avec ses 12300 litres de capacité de trémie et son rotor ATR de grande dimension, cette nouvelle MF 9895 Axiale vous permet de couvrir de grandes surfaces cultivées à un rythme de travail soutenu. Pour encore plus de performance, Massey Ferguson vous assure un service de maintenance et de pièces détachées de tout premier ordre. Vous bénéficiez ainsi d'une sérénité totale tout au long de votre récolte.

Massey Ferguson, la Force de la Raison



Premiers Comités professionnels d'attribution QualiTerritoires

Les premiers Comités professionnels d'attribution sur les secteurs des travaux viticoles, forestiers et ruraux se sont déroulés courant juillet. Des entrepreneurs, des chefs d'entreprises, des représentants du ministère de l'Agriculture et de la clientèle se sont retrouvés autour d'une table pour déterminer les critères essentiels qu'il convient de retenir pour qualifier une activité spécifique de travaux.



Dans le cadre de sa mise en place, QualiTerritoires ouvre structurellement ses instances aux organisations les plus représentatives des donneurs d'ordre des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Un lieu de rencontre et de dialogue

Les donneurs d'ordre font état régulièrement de leur difficulté à trouver des entreprises qualifiées susceptibles de répondre à leur appel d'offres de travaux. L'absence de définitions précises des travaux liés aux espaces naturels est également un frein à la recherche des professionnels qualifiés. Comment trouver une entreprise spécialisée quand l'énoncé même des travaux à réaliser est imprécis et fluctuant ainsi que chacun peut le découvrir par une recherche sur Internet.

À ce titre, plusieurs organisations ont manifesté leur intérêt pour cette initiative, certaines se sont déjà engagées dans le fonctionnement de l'association.

Dans ce cadre, les Comités Professionnels d'Attribution (CPA) font partie de ces lieux d'échange avec les représentants de l'ensemble des filières : ils ont la charge importante de rédiger les Fiches Techniques de Qualification qui déterminent les conditions précises exigées pour l'obtention d'un titre de qualification spécifique.

La participation aux Comités ouvre la possibilité de lancer de nouveaux titres de qualification, de faire part de vos préoccupations et de vos besoins.

Chaque comité réunit des membres techniques, des représentants de la fédération nationale des Entrepreneurs des Territoires, d'organisations professionnelles représentatives ou d'organisations locales, un représentant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, des maîtres d'œuvre, des clients, des donneurs d'ordre des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux en fonction des activités à qualifier.

Viticulture, forêt et rural au menu des premiers CPA

Cet été, ce sont les travaux viticoles mécanisés qui ont ouvert les premiers Comités professionnels, succédant aux discussions amorcées en AOC Champagne sur le dossier de la prestation viticole manuelle. Ainsi, les entrepreneurs de toute la France ont pu appréhender



**Le savoir-faire
d'un constructeur avec le
meilleur de la technique !**



Bennes TP polyvalentes avec rehausses aluminium



Plateau fourrager 2-3-4 essieux ▷
▽ Porte-engins 2 et 3 essieux



Remorque utilitaire TOUT ALUMINIUM



Option freinage ▷
hydraulique et pneumatique

Ets LAIR - 50600 MOULINES
Tél. (00 33) 2 33 49 01 48 - Fax : (00 33) 2 33 49 54 02
Site Internet : www.lair-remorques.fr
E. mail : info@lair-remorques.fr

der l'outil spécifique que sont les titres de qualification et échanger avec les représentations professionnelles de leurs clientèles telles que la FNSEA ou encore les Vignerons Indépendants sur ce qu'ils entendaient convenir des critères essentiels de qualification, sur les bases d'avis de l'Institut Technique Viticole.

Aux travaux viticoles se sont succédé les comités professionnels relatifs aux travaux forestiers qui avaient la charge d'étudier plusieurs classifications telles que celles des travaux d'abattage manuel, mécanisé, de débardage ou encore de travaux sylvicoles. Outre le ministère, les CPA forêt sont composés des représentations des clientèles telles que la FNB, la FNCOFOR, la fédération des industries des Pâtes, l'ONF avec également la présence de l'UCFF.

Enfin, au titre des travaux ruraux, les fiches techniques de qualification relatives aux fauchages mécanisés et aux travaux d'accotement étaient à l'ordre du Comité spécifique. C'est donc avec le Syndicat national des accoroutistes que les professionnels ont échangé sur les critères de validation des qualifications précitées, se questionnant également sur les modalités de reconnaissance de formations spécifiques. Le Cpa travaux ruraux a également porté à la discussion les orientations sur les prochains travaux susceptibles



d'être qualifiés tels que les travaux d'entretien de fossés ou de rivières, création de pistes, etc.

Mise en place à l'automne 2006, l'association QualiTerritoires a la mission de gérer les titres de qualification pour les travaux agricoles, forestiers et ruraux et de porter cette qualification à la connaissance des clients. Une convention de fonctionnement et de reconnaissance de l'association QualiTerritoires et des titres de qualification délivrés a été signée avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Erwan Charpentier ■

QualiTerritoires, 44, rue d'Alésia - 75682 Paris cedex 14, tél. 08 79 21 93 14, fax 01 53 91 44 85, e-mail: infoqlt@qualiterritoires.org, Site : <http://www.QualiTerritoires.org>



Présent au **SPACE** et au **Sommet de l'Élevage**

Le spécialiste de l'épandage



De gros volumes pour une meilleure rentabilité

Toujours à la pointe de la technologie, SAMSON AGRO vous propose une gamme complète de produits de qualité pour l'épandage de matières organiques.

Les tonnes à lisier de 15 à 25m³ ont la capacité de pomper rapidement par force centrifuge même les lisiers les plus denses et pailleux. Grâce aux rampes à pendillards de 12 à 28m ou enfouisseurs, vous pouvez effectuer un dosage précis de l'épandage pour une meilleure préservation de l'environnement et une meilleure utilisation de la valeur fertilisante du lisier.

Les épandeurs de 9 à 29m³ vous permettent de pouvoir travailler avec divers matériaux d'épandage (fumiers, craies, boues etc..), tout en assurant une uniformité dans la répartition.

SAMSON AGRO c'est également une gamme complète de pompes et brasseurs à lisier.

Contactez nos spécialistes de votre région (à trouver sur notre site internet) pour trouver la solution adaptée à vos besoins.



Samson®
- stronger than the rest

Tel. +45 87 50 93 00 · Fax +45 87 50 93 01
samson@samson-agro.com · www.samson-agro.com

Enquête EDT sur les conjoints des entrepreneurs

Au sein des 30 000 entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, les conjoints d'entrepreneurs constituent bien souvent une force vive, indispensable au développement des activités de l'entreprise : comptabilité, administration, organisation et gestion des plannings, relations clients/fournisseurs... C'est dans ce but que la fédération lance une grande enquête nationale Conjoint d'entrepreneur.

Votre département :

1 LE CHEF D'ENTREPRISE

Age

- moins de 20 ans
 20 ans à moins de 25 ans
 25 ans à moins de 30 ans
 30 ans à moins de 35 ans
 35 ans à moins de 40 ans
 40 ans à moins de 45 ans
 45 ans à moins de 50 ans
 50 ans à moins de 55 ans
 55 ans à moins de 60 ans
 60 ans et plus

Diplôme enseignement général

- CEP BEPC
 BAC Études supérieures

Enseignement technique et professionnel

- BAA/C BEPA/B
 BTA/Bac BTSA supérieur

Stages de formation professionnelle continue

- Oui Non En cours

Mandats

- collectivité locale association
 syndicat professionnel organisation paritaire
 organisation consulaire
 autre :

L'ENTREPRISE

Entreprise créée en :

Activité dans l'entreprise depuis

- moins de 5 ans 6 à 10 ans
 11 à 20 ans plus de 20 ans

Activité principale de l'entreprise

- travaux agricoles travaux forestiers
 travaux ruraux
 autre :

Activité annexe

- travaux publics agriculture
 transports paysage
 autre :

Forme juridique de l'entreprise

- nom propre EURL
 SARL SA
 Groupement d'employeurs
 autre :

Structure de l'entreprise

- entrepreneur travaillant seul
 entreprise familiale
 1- 2 salariés 3-5 salariés
 6-9 salariés 10-19 salariés
 20-49 salariés

Clientèle

- exploitants locaux collectivités locales
 forêt industriels
 travaux publics

Rayon d'action de l'entreprise

- départemental régional

Contractualisation des relations entrepreneur/client

- oui non
 en fonction des travaux/clients

Communication/marketing autour des activités de l'entreprise

- oui non

Équipement informatique

- oui non

Connexion Internet

- oui bas débit oui haut débit
 non

Utilisation du courriel dans les relations clients/fournisseurs

- oui non

Cette étude sera conduite selon un échantillonnage proportionnel à la répartition des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers sur le territoire en fonction des régions. Vous trouverez ci-joint le **questionnaire d'enquête** que les entrepreneurs sont invi-

tés à compléter et à renvoyer, sous enveloppe timbrée, avec, au dos de l'enveloppe, le cachet de votre entreprise à la fédération **Entrepreneurs des Territoires Enquête conjoints - 44, rue d'Alésia - 75682 Paris cedex 14**. Merci de votre contribution.

LES SALARIES DE L'ENTREPRISE

Contrat en CDI

Nombre de contrats temps plein :

Nombre de contrats temps partiel :

Contrats en CDD

Nombre de contrats temps plein :

Nombre de contrats temps partiel :

Emplois

Conducteur d'engins Chauffeur mécanicien

Secrétariat Comptabilité

autre :

PARTICIPATION DU CONJOINT À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Participation du conjoint

oui non

Si oui, depuis quelle année :

À titre de

salarié d'associé

conjoint collaborateur aucun statut particulier

Temps de travail

temps plein temps partiel

Exercice d'une autre activité professionnelle par le conjoint

préciser :

temps plein temps partiel

STATUT SOCIAL DU CONJOINT

Sécurité sociale - MSA

oui non

Mutuelle santé

oui non

Assurance chômage

oui non

Retraite complémentaire

oui non

FONCTIONS DU CONJOINT DANS L'ENTREPRISE

secrétariat/administration

devis/factures gestion/comptabilité

accueil des clients finances

conduite d'engins planning

convoyage/ravitaillement

autre :

Formation générale

CEP

BEPC

BAC

Études supérieures

Formation technique

BAA/C

BEPA/B

BTA/Bac

BTSA supérieur

Formation initiale ou expérience en relation avec les fonctions dans l'entreprise

oui non

diplôme/expérience professionnelle :

.....

Mandats

collectivité locale association

syndicat professionnel organisation paritaire

Attestations de transport

licences capacités

permis autre :

Votre statut actuel vous convient-il ?

oui non

Souhaits et projets :

.....

.....

.....

.....

Actualités !

Taxe professionnelle : nouvelle réforme en vue

Le Président de la République est revenu à deux reprises sur une nouvelle réforme de la taxe professionnelle. À l'occasion de sa visite au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget, le 23 juin, Nicolas Sarkozy a évoqué le *"seul impôt idéalement conçu pour pénaliser l'industrie [...] un impôt qui taxe les immobilisations, donc les investissements productifs, précisément ceux qui permettent à notre pays d'être compétitif avec des salaires élevés. Fantastique, avoir un impôt pour taxer les investissements. Voilà un impôt qui frappe de manière disproportionnée l'industrie, exposée à la menace des délocalisations. Voici un impôt qui sera payé quels que soient les résultats et surtout quel que soit le carnet de commandes. Combien y a-t-il en France de sites industriels qui perdent de l'argent parce que la taxe professionnelle est calculée ainsi ?"*

Dans sa lettre de mission adressée le 11 juillet au ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi, le Président charge Christine Lagarde de *"poursuivre la réflexion permettant de réduire la charge que la taxe professionnelle fait peser sur la compétitivité de notre économie, en particulier dans le domaine industriel : nous ne pouvons baisser les bras devant ce lancinant problème"*.

Accès aux marchés publics des PME

Lionel Stoleru va travailler sur un dispositif facilitant notamment l'accès aux marchés publics pour les PME, sur le modèle du *"small business act"* américain. Les conclusions devraient être rendues publiques courant octobre.

L'ancien secrétaire d'État au travail manuel de VGE en 1976 est chargé par le Président de la République de promouvoir un achat public *"tremplin"* plutôt que *"verrou"*. Un an après la sortie du nouveau code des marchés publics, cette mission revient sur la question de l'accès des PME aux marchés publics, une revendication historique des petites entreprises. Au-delà des déclarations de principe favorables à réserver une part des marchés aux PME, aucune réforme n'a réussi jusqu'à présent en France en la matière.

La mondialisation vue au travers de la fabrication d'un tee-shirt

Le lecteur suit l'histoire d'un tee-shirt, de la culture du coton à sa commercialisation. Un périple passionnant allant au-delà de l'opposition stéréotypée entre avocats et adversaires du marché, et qui remet en cause un certain nombre d'idées reçues sur la mondialisation. Le tee-shirt *made in China* est fabriqué à partir de coton cultivé au Texas. Autre surprise, allant à la rencontre des ouvrières de ces

Infos

01 47 87 12 12

Service d'information juridique / Vie pratique

fabriques chinoises, Pietra Rivoli découvre que, paradoxalement, *"le travail exténuant dans la production de textile [...] fait aussi partie de la libération économique et de la conquête de l'autonomie par ces femmes"*, puisqu'il leur permet de s'émanciper de la domination masculine exercée sur elles dans les campagnes chinoises. Autre découverte : les subventions du gouvernement américain aux producteurs de coton US étaient d'*"environ 4 milliards de dollars en l'an 2000"*. Pietra Rivoli conclut qu'il faudrait moins de concurrence déloyale de la part des pays riches et surtout plus de démocratie dans les pays du Sud pour que leurs populations puissent bénéficier des échanges mondiaux.

Les Aventures d'un tee-shirt dans l'économie globalisée, Pietra Rivoli, 358 pages, 20 euros, éd. Fayard.

Plaidoyer du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi en faveur de la petite entreprise

Dans un éditorial diffusé courant juillet, Catherine Lagarde souligne que les PME et les TPE sont *"localement un moteur incomparable de créations d'emplois"* et *"des acteurs incontournables dans le combat que nous avons engagé contre le chômage"* avant d'évoquer le paradoxe d'une crise de recrutement résultant de la méconnaissance des possibilités d'embauches et de carrières qu'elles offrent. La ministre entend agir avec Hervé Novelli, en charge des entreprises, sur le terrain de la formation professionnelle, initiale ou continue, sur celui de la pérennité des entreprises pour accompagner leur développement ou leur transmission, ou enfin sur celui des simplifications administratives.

Avis favorable de Bruxelles sur le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) français

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche a présenté, le 9 juillet, la nouvelle programmation de développement rural. Au travers du Fonds européen de développement rural (FEADER), l'Union européenne apporte son concours au développement des zones rurales en contribuant à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture françaises, à la préservation de l'environnement et à l'aménagement des territoires, ainsi qu'à la diversification des activités économiques et à la qualité du cadre de vie en milieu rural. Les entrepreneurs de travaux forestiers peuvent bénéficier d'aides à l'investissement pour la modernisation de leurs équipements dans le cadre de ce programme. En revanche, les entrepreneurs de travaux agricoles sont exclus des aides à la compétitivité de l'agriculture, notamment

du Plan végétal environnement, comme l'a dénoncé dès 2006 EDT. Le programme, qui vient de recevoir un avis favorable à l'unanimité du comité développement rural de l'Union européenne, permettra aux territoires ruraux métropolitains (hors Corse), de bénéficier de plus de 13,5 milliards d'euros entre 2007 et 2013. L'État apportera 6,3 milliards d'euros, les collectivités territoriales 1,6 milliard d'euros et l'Union européenne 5,7 milliards d'euros.

Extension des aides du Plan végétal environnement en 2007

Les coopératives d'utilisation du matériel en commun sont désormais éligibles au titre du PVE comme n'importe quelle exploitation agricole avec des plafonds d'investissements plus importants. De plus, un investissement collectif serait prioritaire par rapport à un même investissement en individuel. Le taux d'intervention pourra aller jusqu'à 40 % avec divers financements : Europe, État, collectivités, Agence de l'Eau. Pour le moment, le dispositif est mis en place avec un taux de subvention unique à 20 %. Rappelons que le Plan traite les risques suivants : *"santé publique"*, c'est-à-dire celui relatif à l'ingestion ou au toucher d'aliments ou de végétaux, *"applicateur"* qui s'applique à toutes les personnes en contact avec la production, et *"environnement"*, mais exclut les entrepreneurs des aides.

Les bénéficiaires doivent respecter des normes minimales. *"Par mesure de simplification, seules les normes attachées à l'investissement sont contrôlées"*. Le respect de cette règle applicable à tous les investissements aidés se vérifiera par simple déclaration sur l'honneur au moment du dépôt de votre demande. Une notice *"transversale à l'ensemble des aides aux investissements"* sur les normes minimales sera publiée en 2007 (après le démarrage du dispositif, semble-t-il). Ainsi, les points de contrôle pour l'utilisation des phytosanitaires sont d'utiliser les seuls produits bénéficiant d'une Autorisation de Mise en Marché, l'existence d'un local ou d'une armoire aménagée, réservés au stockage des produits phyto-pharmaceutiques, la conformité du local en matière d'aération et de fermeture (sur le site de la Coopérative en cas d'achat des produits par celle-ci). Mais, en ajoutant les investissements suivants : un poste aménagé de remplissage, la gestion des effluents, des équipements spécifiques de pulvérisation et l'engagement d'un suivi de formation pour l'applicateur pouvant aller jusqu'au CAPA (sic), en fait le DAPA, l'aide à l'acquisition d'un automate de pulvérisation. Le forfait kit environnement est porté à 15 000 euros car la démarche est intégrée.

Au total, le déséquilibre est impressionnant entre la prestation de service et la mise en commun de

matériel en matière d'équipements de pulvérisation et il est bien difficile de faire moins que les exigences posées qui sont peu ou prou celles de la réglementation.

Les seules limites à cette distorsion sont le montant des crédits disponibles, par définition limités, ce qui renforce l'effet déstabilisateur sur les marchés. Pour la période 2007-2013, une enveloppe annuelle de 20 M€ (10 de l'État, 10 de l'Europe) devrait être consacrée au PVE. D'autres financeurs que sont les agences de l'eau et les collectivités territoriales pouvant compléter ce fonds.

La seconde limite est l'obligation faite à la coopérative d'apposer une plaque explicative si le montant prévisionnel de son projet est supérieur à 50 000 euros ou un panneau si le montant prévisionnel de son projet est supérieur à 500 000 euros. Cette plaque ou ce panneau comprennent le logo européen, la mention *"Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales"*, ainsi qu'une description du projet.

Prix du fuel

Le prix du fuel au litre hors taxes était de 48 centimes au 6 juillet dernier (source Direm), soit un niveau de prix proche des pics atteints en 2005 et 2006 de 51 centimes. Alors que la hausse continue du prix du fuel depuis janvier 2007 détruit à nouveau les marges des entreprises de travaux agricoles et forestiers, la fédération nationale EDT a écrit au ministre de l'Agriculture pour demander la reconduction du remboursement de Tipp pour 2007 et remettre l'accent sur l'action nationale d'éco-conduite des engins agricoles et forestiers initiée depuis 2005.

Lancement d'une réflexion sur la TVA sociale

Le Premier ministre, François Fillon, a lancé la réflexion sur la TVA sociale. Le Premier ministre a confié à Éric Besson la réalisation d'une étude prospective et comparative sur l'éventualité de l'instauration en France d'une TVA sociale. Il s'agira d'évaluer, au regard notamment de la situation dans d'autres pays ayant fait ce choix, des options ouvertes pour la mise en place d'une TVA sociale et des effets économiques d'une telle mesure. Le Premier ministre a également chargé Jean-Louis Borloo de mettre à l'étude la possibilité d'affecter une partie de la TVA au financement de la protection sociale, en contrepartie d'une baisse des charges sociales pesant sur le travail.

Salons de rentrée

La fédération Entrepreneurs des Territoires sera présente à Innov'Agri Grand Sud-Ouest (stand A3) et au Space (hall 5, allée A, stand 2).

Le Salon des **ETA**

Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

bienvenue chez vous !





Le Salon des ETA vous est exclusivement réservé, ainsi qu'à votre équipe

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur les zones de démonstration
- Assistez à des mini-conférences sur les problématiques qui vous concernent (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques...)

mercredi 5 et jeudi 6 décembre 2007
au Parc des expositions du Mans (72)

Le Salon **ETA**
des
Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

Le Salon des ETA
36 boulevard HP Schneider - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex
info@saloneta.com - www.saloneta.com - fax : 03 85 80 10 82

Les pratiques alternatives de Merceron Environnement

L'ETA vendéenne Merceron Environnement, spécialisée dans les travaux ruraux et forestier, est certifiée ISO 14001, dans le but d'améliorer ses performances environnementales. Précurseur, l'entreprise est la première en France à avoir développé un nouveau système de désherbage écologique importé de Nouvelle Zélande.

Située à Chantonnay, en Vendée, Merceron Environnement a d'abord existé sous le nom d'ETA Piveteau, entreprise créée en 1955 et spécialisée en moisson et traitements aux cultures. À son départ à la retraite en 1992, le propriétaire, Paul Piveteau, qui avait commencé à développer des activités d'entretien de sites industriels et des travaux de déboisements, cède son entreprise au groupe de travaux public Merceron, basé à Challans, dans le même département. Celui-ci oriente alors l'activité principale vers l'entretien et la gestion de la végétation. Si, aujourd'hui, l'entreprise n'a pas abandonné le désherbage chimique, elle propose systématiquement des méthodes écologiques. Certifiée ISO 14001, elle s'est engagée notamment à traiter ou recycler l'ensemble de ses déchets.

Des prestations complètes

"Après la tempête de 1999, nous avons beaucoup développé l'entretien de rivières, explique Guy Ferjoux, responsable de Merceron Environnement. Nous entretenons aussi de grands espaces naturels, des espaces verts et des sites industriels." L'entreprise se concentre avant tout sur de gros chantiers, essentiellement des marchés



Guy Ferjoux, 53 ans, est arrivé à la tête de Merceron Environnement au début des années 2000. À l'origine paysagiste, il a réalisé de grands espaces verts, parcours de golf et terrains de football. "Ces expériences m'ont permis d'avoir une approche environnementale", estime ce dernier.

publics : voies ferrées pour la SNCF, entretien de sites pour l'ONF, l'armée, les autoroutes ou encore EDF/GDF, sans oublier les départements, communes et communautés de communes. Près de vingt-cinq clients, répartis pour la plupart sur le Grand Ouest, font vivre l'entreprise et ses trente salariés permanents. "Avec l'île de Ré, l'île d'Oléron, ou encore le conseil général de Vendée, nous entretenons près de 500 km de chemins de randonnées et pistes cyclables. Nous effectuons des prestations complètes comprenant désherbage, élagage, balayage, fauchage et même remplacement de signalisation", pré-

cise Guy Ferjoux. Les zones sensibles, comme le marais poitevin, sont traitées écologiquement ; c'est aussi le cas des désherbages réalisés près de captages d'eau potables, des bords de rivières ou sur des espaces imperméables comme les trottoirs de ville.

Vers une évolution des pratiques

"Les communes sont de plus en plus intéressées par des méthodes non polluantes, notamment en Bretagne, une des régions précurseurs dans ce domaine où des arrêtés préfectoraux limitent ou interdisent certaines pratiques, précise Guy



Le mélange maïs/coco du système Waipuna résiste à l'eau chauffée à 95°C et forme une mousse isolante qui maintient plus longtemps l'eau chaude sur le sol, tout en étant biodégradable.

Ferjoux. Nous avons senti la pression monter autour de l'utilisation des produits chimiques il y a environ cinq ans, ce qui nous a amenés à repenser notre activité de désherbage et effectuer des recherches pour proposer des méthodes alternatives à nos clients. Nous avons alors découvert le système écologique néo-zélandais Waipuna (lire en encadré). Par chance, son concepteur était de passage en France à cette époque. Nous l'avons rencontré puis effectué des tests qui se sont avérés très concluants." En se positionnant sur des techniques novatrices et écologiques, Merceron Environnement entend

se placer sur des marchés d'avenir, mais sans opportunisme, avant tout dans un esprit d'évolution. "Nos salariés sont formés aux risques environnementaux. Tous nos déchets suivent une filière tracée, comme c'est le cas, par exemple, pour les pièces métalliques usagers. Les bidons vides de produits phytos sont recyclés, les huiles traitées par un organisme spécialisé et le bois perdu est composté ou transformé en plaquettes. De plus, nous sommes en train de mettre en place un système de récupération des eaux pluviales", ajoute Guy Ferjoux.

Concessionnaire du système

Consciente qu'elle détient une carte à jouer dans un secteur émergent, l'entreprise Merceron Environnement devient concessionnaire de la marque Waipuna en 2002. Inconnu en France à l'époque mais déjà commercialisé depuis cinq ans en Nouvelle Zélande, le procédé consiste en un désherbage thermique par eau chaude auquel est ajouté un mélange naturel d'amidon de maïs et de noix de coco (1). Celui-ci forme une mousse isolante préservant plus longtemps la température élevée de l'eau à l'air libre et améliorant ainsi l'efficacité de ce principe de désherbage. "Parmi les

Waipuna en détail

"Eau pure" est la traduction française du Maori waipuna. Créé par le Néo-Zélandais Dennis Tindall, il y a une dizaine d'années, le procédé écologique qui porte ce nom est aussi celui de son entreprise basée à Auckland. L'histoire de cet inventeur commence le jour où des élèves ressentent un malaise lors d'une prestation qu'il effectue dans une école, rapporte Guy Ferjoux. Les recherches que Dennis Tindall entreprend pour supprimer l'utilisation des pesticides l'amènent rapidement vers des techniques thermiques. Le gaz ne le satisfait pas, sans compter les risques d'incendie et de dégradation. Il brevète alors un premier système Waipuna à eau pure dans les années 1990. Puis, il améliore son procédé avec l'additif maïs/coco qui permet de réduire les désherbages de cinq à trois à l'année pour une même zone à traiter. Un nouveau brevet est déposé en 1998. "Dans le système à eau chaude pure, celle-ci est chauffée à 95°C avant d'être pulvérisée, ex-

plique Denis Lehé, responsable de Waipuna France. À l'air, elle refroidit et n'est plus efficace au-dessous de 70°C, c'est-à-dire deux secondes après avoir été pulvérisée. L'opérateur doit donc bien insister avec sa lance de traitement pour obtenir un désherbage de qualité. Avec le système Waipuna tel que nous l'utilisons aujourd'hui, la température adéquate de l'eau est gardée pendant dix secondes grâce à l'additif maïs/coco, un temps suffisant pour obtenir un bon désherbage. Et seulement deux litres de ce produit sont nécessaires pour mille litres d'eau." Waipuna France s'attelle à améliorer encore sa machine pour la rendre plus performante en terme de débit et plus écologique au niveau du moteur qui fonctionne au fioul. Une bi-carburant est à l'étude pour le supprimer à 95 % au profit d'une huile de friture recyclée, ce qui serait autorisé dans le cas d'un système de chauffage, selon Denis Lehé.



KIRPY

Broyeurs de Pierres



GRENIER FRANCO



Débroussailleurs
Forestiers

Robustes et Performants

Andaineurs et Ramasseuses de pierres Outils à dents

BP n°2 47390 Layrac - France - Tél. 05 53 87 00 02 - Fax : 05 53 87 10 02
E-mail : info@kirpy.com - Internet : www.kirpy.com

26140 ANDANCETTE
Tél. 04 75 03 12 43 - Fax : 04 75 03 06 98



Les collectivités sont à la recherche de méthodes non polluantes (et sans danger) pour l'entretien des sites. C'est le choix de Contrexéville, Vittel, l'île de Ré ou encore le département de Loire-Atlantique qui devrait passer au tout écologique en 2008.

méthodes alternatives, je considère que c'est une des meilleures, explique Guy Ferjoux. Nous avons effectué la promotion du système dans de nombreux salons professionnels et incité nos clients à communiquer dessus." L'entreprise embauche alors du personnel dédié à ce développement. Mais l'activité devient trop coûteuse. "Et cela d'autant plus qu'au départ on ne pouvait pas vendre de machines mais seulement les louer, comme le stipulait notre contrat passé avec le concepteur, précise

l'entrepreneur. Nous avons des machines à Lyon, Marseille ou Paris. Et ça n'était pas rentable pour nous. L'an dernier, nous avons dû nous décider à nous séparer de Waipuna pour nous recentrer uniquement sur notre activité première qui est la prestation." Aujourd'hui, c'est Denis Lehé, un ingénieur agronome que Merceron Environnement avait embauché pour promouvoir la machine, qui a créé la société Waipuna France afin de continuer le développement de la marque sur l'Hexagone. Merceron En-



Les trottoirs de villes : des zones imperméables où les produits phytosanitaires ne se désagrègent pas. Les méthodes naturelles sont ici les mieux adaptées

 <p>GARANTIE 3 ANS</p> <p>Broyeurs axes verticaux</p> <p>SCHULTE</p>	 <p>GARANTIE 3 ANS*</p> <p>Débroussailluses</p>	 <p>GARANTIE 2 ANS</p> <p>Semoirs-Déchaumeurs-Presses</p> <p>Fimet</p>	 <p>GARANTIE 2 ANS</p> <p>Déchaumeurs à disques</p> <p>eversagro.b.v.</p>	 <p>GARANTIE 2 ANS</p> <p>Rouleaux et Tasse avant</p> <p>GUTTLER</p>
<p>Matériels & Services PAYEN IMPORT</p> <p>ZAE du Cèdre Briard - 77320 BETON BAZOCHES</p> <p>www.payen-import.fr</p> <p>☎ 01 60 58 53 36 - Fax 01 64 01 05 31</p> <p><small>* En Option</small></p>				

vironnement ne s'est pas sé-
paré pour autant du système.
"Lorsqu'un client me deman-
de une prestation de désher-
bage chimique, je lui propo-
se automatiquement cette
option écologique qui pour-
ra être appliquée en com-
plément sur des zones à ris-
ques, confirme Guy Ferjoux.
C'est vraiment un plus pour
répondre aux appels d'offres
et faire face à la concurren-

ce. Mais le coût reste encore
trois à quatre fois plus cher
que le chimique et les ren-
dements sont moins impor-
tants. Nous souhaitons donc
que la technique évolue pour
une meilleure rentabilité."

Frédéric Ripoché ■

(1) Ce mélange est fabriqué en
Allemagne. Le maïs est garanti
non OGM.

Des solutions pour contrer le chimique

Denis Lehé, 35 ans, directeur de Waipuna France, fi-
liale de la société néo-zélandaise, a installé son entre-
prise, en 2006, à Saint-Germain de Princay, en Vendée.
"Nous rivaliserons difficilement avec le chimique dont
les coûts sont plus faibles, explique-t-il. Nous encourageons
donc les communes, par exemple, qui souhaitent
utiliser des méthodes alternatives, à repenser leurs pra-
tiques comme ne plus désherber des zones qui pour-
raient être simplement fauchées ou planter du gazon
sur des parcelles qui seront tondues plutôt que désher-
bées." Waipuna France compte une centaine de référen-
ces en France, par l'intermédiaire de prestataires ou en
direct, dont une partie des clients "légusés" par l'entre-
prise Merceron Environnement.



LES RAISONS DU CHOIX



exploitant agricole, Ardennes,
utilisateur de pneus TRI 2 :

« Aucune dégradation
du sol n'a été constatée :
il n'y a pas de trace de
compaction. En plus, quelle que
soit l'utilisation, le taux de patinage
est réduit. Cela m'a permis de
réaliser des économies de carburant ».



patron d'une PME de transport
de travaux publics, Seine-
Maritime, utilisateur de pneus
Country King :



« Depuis dix mois, j'ai
installé mes premiers
Country King sur des remorques TP
Ponthieux de 18 tonnes. Le taux
d'usure est insignifiant. J'ai gagné
en stabilité ».

nokian TRI 2

- PROFIL POUR TRANSPORT
ET PRÉPARATION DU SOL
- LONGÉVITÉ AU MOINS
DEUX FOIS SUPÉRIEURE
- CONSOMMATION
DE CARBURANT INFÉRIEURE



nokian COUNTRY KING

- INDICES DE CHARGE ÉLEVÉS
ET STRUCTURE RENFORCÉE
(CEINTURES ACIER)
- TÉMOIN MILLIMÉTRÉ D'USURE (DSI)
BREVET NOKIAN



nokian PNEUS
NOKIA FINLANDE
Le pneu unique en son genre

NORDIC PNEUS

1, rue Philippe Lebon - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 46 35 35 - Fax : 01 30 46 33 33
e-mail : contact@nordic-pneus.com - www.nordic-pneus.com

AP/E STRATEGIE 03 26 59 97 97 - 2005-04-07 - ET

LE
CHOIX
DE LA
RAISON

Sébastien Genest : “l'écologie entrepreneuriale et démocratique”

Entrepreneur rural et écologiste militant, Sébastien Genest a un profil inattendu. Son expérience à la tête de France Nature Environnement démontre qu'écologistes et acteurs économiques peuvent aussi être des partenaires responsables.

Lors de l'annonce du “Grenelle de l'environnement” le 21 mai 2007, vous avez peut-être aperçu sa barbe brune à la télévision dans un salon de l'Élysée. Sébastien Genest siégeait à la gauche de Nicolas Sarkozy. Vous auriez alors pu vous imaginer que le président de la fédération française des associations de protection et de défense de l'environnement (plus connue sous le nom de France Nature Environnement), débarquait du Muséum d'Histoire Naturelle ou, comme beaucoup d'autres autour de la table ce jour-là, provenait de la sphère médiatique...

Détrompez-vous ! Le président de FNE, qui fédère plus de 3000 associations regroupant plus de 600 000 adhérents, a un tout autre profil que les Nicolas Hulot et Allain Bougrain-Dubourg : c'est un entrepreneur ! Mais pas au sens où on l'entend habituellement en ville pour désigner les managers qui, comme Pierre Richard – l'actuel président du WWF France (World Wide Fund for nature) et ancien PDG des Trois Suisettes et de Séphora – font la météo du CAC 40. Comme les entrepreneurs des territoires, Sébastien Genest est un entrepreneur des champs. “J'ai longtemps travaillé en forêt comme entrepreneur forestier”, revendique-t-il.



Sébastien Genest.

Un écologiste avec des racines dans l'entreprise

La tempête est passée par là... Aujourd'hui, c'est moins de boisements forestiers que d'arbres d'alignement et d'espaces naturels dont s'occupe sa petite entreprise qui emploie une demi-douzaine de salariés dans le Limousin. Pour autant, Sébastien Genest n'a pas abandonné la tronçonneuse. Et si, aujourd'hui, ses bûcherons se sont transformés en grimpeurs-élagueurs, le jeune entrepreneur limougeaud garde les pieds bien posés sur terre. “Je connais les contraintes et les difficultés qui existent à faire tourner une entreprise”, affirme-t-il.

Le président de l'écologie associative n'est pas de ceux que l'on peut accuser d'être coupé des “réalités concrètes”. D'ailleurs, Sébastien Genest utilise parfois l'argu-

ment de son métier comme une arme secrète dans les négociations au sommet quand certains interlocuteurs font preuve d'un peu trop de commisération. “Je sais que tout n'est pas possible, mais je sais aussi quand on ne fait pas tout son possible !”, prévient celui qui se révèle un négociateur coriace, consistant et donc apprécié.

Au risque d'être accusé de pactiser avec le diable par certains de ses amis, Sébastien Genest est un partisan convaincu du dialogue. “L'écologie ne se limite pas à l'affrontement permanent et à la surenchère médiatique. Le mouvement associatif s'engage et sait aussi passer des accords”, explique-t-il en rappelant la très forte implication de FNE dans la mise en place de la certification PEFC où les écologistes et les professionnels ont su trouver un terrain d'entente pour mettre en place une démarche de progrès collectif.

Pour une écologie représentative et responsable

À côté de l'écologie manieuse d'opinion d'un GreenPeace ou d'un WWF, FNE constitue la partie immergée de l'iceberg de la mouvance verte : l'écologie citoyenne et représentative, plus nombreuse mais aussi

plus silencieuse. Les membres de FNE siègent dans une multitude de commissions communales, départementales, régionales ou nationales qui innervent la société française en profondeur. Un travail souvent ingrat et obscur qui est pourtant très précieux. Le mouvement associatif joue un rôle de vigilance et entretient aussi le terreau démocratique qui permet de faire germer les dialogues constructifs et les accords entre parties prenantes de bonne foi. Un rôle qui se rapproche de celui des syndicats. “Malheureusement, notre travail n'est pas toujours aussi connu et valorisé que celui des autres formes de militantisme de l'écologie”, regrette Sébastien Genest qui se bat aujourd'hui pour que l'écologie représentative trouve sa place dans un conseil économique et social (CES) rénové. “C'est l'une de nos revendications pour le Grenelle de l'environnement”, annonce ce partisan infatigable du dialogue et de la concertation.

François Delaunay ■

Contacts :
France Nature Environnement,
information@fne.asso.fr,
Muséum National d'Histoire
Naturelle, 6, rue Dupanloup,
45000 Orléans, Tél : 02 38 62 44 48
information@fne.asso.fr

COLAERT ESSIEUX: découvrez un nouvel horizon

hydr OK en est la clé

COLAERT ESSIEUX SYSTEM

toujours un tour d'avance

Peinture Ecologique à l'Eau COLAERT ESSIEUX

nouvelle suspension stabilisation oléo dynamique tenue de route remarquable sécurité sur tous les terrains freinage sans surprise

COLAERT ESSIEUX sa 11 bis Route Nationale 59189 STEENBECQUE Tél.+33 3 28438550 Fax+33 3 28436863 e-mail: commercial@colaertessieux.fr www.colaert-essieux.fr

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

8 fois par an ne manquez pas la seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés matériels

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

Bulletin d'abonnement

<input type="radio"/> Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 23 € Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir une facture acquittée	<input type="radio"/> Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 45 € Je joins mon règlement : <input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant <input type="checkbox"/> Carte bancaire N° _____ _____ _____ Date de validité _____ <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir une facture acquittée
Entrepreneurs des Territoires 44 rue d'Alésia - 75014 Paris Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98	Editions Fitamant - Rue Menez Caon BP16 - 29560 Telgruc sur Mer Pour tout renseignement : Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité

<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux agricoles	<input type="radio"/> Constructeurs de matériel
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux forestiers	<input type="radio"/> Centre de formation
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux ruraux	<input type="radio"/> Autres : (préciser) _____
<input type="radio"/> Entrepreneurs de travaux publics	
<input type="radio"/> Concessionnaires	

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Une station modèle pour la pulvérisation viticole

Réduire, voire supprimer les pollutions d'origine agricole est une préoccupation majeure des professionnels du secteur. Elle englobe tous les domaines de production dont la viticulture. Les contraintes arrivées depuis peu accélèrent les initiatives pour y remédier. C'est le cas de la nouvelle station d'Avize dans la Marne qui assure le remplissage et le lavage des pulvérisateurs, mais également la collecte et le traitement des effluents phytosanitaires.

D'après l'Institut technique de la vigne (ITV) et l'agence de bassin Champagne-Ardenne, les pollutions ponctuelles représentent 50 à 60 % de la charge polluante en produits phytosanitaires d'un bassin-versant en milieu viticole. Ces pollutions proviennent essentiellement des débordements des pulvérisateurs au remplissage ainsi que des vidanges et des rinçages "sauvages". Les différentes contraintes récemment apparues (Directive européenne, arrêté ministériel de septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires, Loi sur l'eau...) vont obliger les acteurs du secteur à modifier leurs pratiques pour améliorer la situation. D'autant plus que la réduction de la pollution est également une attente sociétale par rapport à l'image du monde agricole et, dans le cas précis de l'image du champagne, représente un enjeu économique important.

Une démarche en plusieurs phases

La coopérative du syndicat général des vignerons (CSGV, lire en encadré) est consciente de l'importance de l'amélioration des pratiques de ses adhérents depuis de nombreuses

années. Depuis 1995, elle a équipé ses magasins d'installations de stockage des produits répondant aux normes les plus strictes (bac de rétention, protection incendie, chauffage et éclairage anti-déflagrants) et, depuis 2 ans, en tant que membre du comité de pilotage régional Adivalor, elle assure la récupération des sacs vides d'engrais et d'amendements, et collecte environ 70 % de son potentiel Emballage vide de produit phytosanitaire (EVPP). Parallèlement, pour répondre à la demande de l'ITV Champagne et du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), elle promeut, auprès de ses adhérents, le rinçage à la parcelle qui représente aujourd'hui environ 50 % des surfaces. Mais il reste le problème du retour du pulvérisateur à l'exploitation et des changements de traitement, sans oublier la pollution diffuse. Plusieurs initiatives communales ou privées de mise en place d'une station de lavage des tracteurs enjambeurs se sont heurtées au vide réglementaire et au manque de solutions pratiques concernant la mise en œuvre. L'arrêté ministériel de septembre 2006 et la publication de la liste des procédés de traitement homologués ont permis de clarifier la situa-



La station d'Avize comporte deux postes de nettoyage et de remplissage.

tion et ont été les éléments déclencheurs de la création de la station de traitement collectif d'Avize.

Simple d'utilisation et complète

La station fonctionne sur le principe des postes de lavage pour voitures, à la seule mais importante différence qu'elle n'est réservée qu'aux adhérents inscrits (coût de l'adhésion : 20 euros, à laquelle il faut ajouter une cotisation annuelle de 30 euros). Néanmoins, elle est accessible en permanence (7j/7 et 24h/24) et gérée de façon entièrement automatique. À son inscription, l'adhérent reçoit un

badge qui lui permet l'accès à la station fermée par des barrières automatiques (entrée et sortie). Il peut recourir à 2 postes de nettoyage équipés d'un laveur haute pression où il s'identifie par son badge (facturé 65 euros), ce qui "débloque" l'utilisation des matériels. Chaque poste, outre le nettoyeur haute pression, regroupe un point d'alimentation en eau froide pour le remplissage du pulvérisateur, d'un égouttoir à bidons, d'un bac à terre, d'un rince œil et de sacs EVPP Adivalor pour la récupération des contenants. À la fin de l'intervention, l'utilisateur récupère un ticket sur lequel il

trouve différentes informations concernant sa facturation : eau chaude du nettoyeur (160 euros/m³ avec une consommation moyenne de 100 à 200 l), eau froide pour le remplissage (4,10 euros/m³) et effluents correspondant au total recueilli – l'eau chaude (115 euros/m³).

Des équipements de pointe

Pour le traitement des effluents, la station d'Avize regroupe la majorité des techniques disponibles et agréées. Cela débute avec une cuve de 40 m³ avec système de filtration pour la récupération des eaux pluviales destinées au nettoyeur haute pression, ainsi qu'une cuve tampon de 60 m³ recueillant les effluents venant des 2 postes de nettoyage. Ce sont ensuite 3 systèmes pour le traitement des effluents.

Le premier est un Phytobac (Bayer) constitué d'un grand bac de 28 m³ (12 m x 3,6 m x 0,65 m), isolé du milieu environnant et rempli d'un mélange de terre et de paille dans lequel des bactéries vont décomposer les produits, comme dans le sol, avec un délai de quelques semaines à 6 mois. Une fois dégradé, le substrat peut

être épandu selon un protocole conforme à la réglementation. La capacité du Phytobac de la station doit assurer le traitement de 18 m³ d'effluents/an et doit être équipée prochainement d'une régulation automatique de l'hygrométrie.

Le second est les Biobacs de DB Distribution, basé sur le même principe de dégradation par un sol reconstitué. Leur configuration différente et modulable prenant moins de place (chaque bac mesure 1,20 m x 1 m x 0,60 m, soit 0,7 m³), ils peuvent s'adapter plus facilement à une utilisation individuelle. La solution retenue à Avize, d'un volume de 6 m³, doit permettre le traitement de 4 m³ d'effluents/an.

Enfin, le système STBR2 d'Aderbio Développement (capacité de 36 m³/an) utilise le principe de la bio augmentation des effluents qui comporte une succession d'opérations : digestion bactérienne aérobie (avec ensemencement régulier), précipitation des particules solides, décantation et filtration en cuves séparées. La station est pré-montée et livrée prête à l'utilisation après raccordement électrique.

Ouverte en mars 2007 et totalisant aujourd'hui 45 uti-



Phytobac de Bayer Crop Science.



Station STBR2 d'Aderbio.



L'opérateur trouve dans chaque poste tous les équipements aux normes pour le nettoyage et le remplissage du pulvérisateur.

La CSGV

La coopérative du syndicat général des vignerons (CSGV) a été créée en 1947. Elle regroupe 12 000 adhérents du secteur viticole champenois. Son activité est l'approvisionnement de tous les produits nécessaires à la culture de la vigne, à l'élaboration et au conditionnement des vins de champagne. Elle propose ainsi plus de 9 000 articles ou services sur ses 16 sites répartis sur la zone de production et cela sur 3 départements (Marne, Aisne et Aube). Elle emploie 190 personnes sur ses sites, au siège à Epernay et dans ses filiales. Ces dernières sont Champagne Emballage pour la fourniture de bouteilles vides, La Vigneronne pour la protection du vignoble par voie aérienne, La Pastorale (libre-service agricole) et France Tourbe (amendements de masse, supports de culture et spécialités foliaires).



Biobacs de DB Distribution.

lisateurs (le potentiel de la zone est d'environ une centaine d'enjambeurs), cette station "modèle", outre son caractère pédagogique (convention signée avec le lycée viticole d'Avize) et démonstratif pour l'ensemble de la profession, doit servir de base de réflexion pour la création d'autres stations sur la zone d'influence de la CSGV, stations qui ne reprendront pas systématiquement

toutes les techniques utilisées, mais celle(s) qui sera (ont) la(es) mieux adaptée(s) aux sites. Elle représente un budget global de 700 000 euros soutenu à hauteur de 20 % par des aides diverses. Nul doute que cette 1^{ère} française devrait susciter des initiatives similaires dans d'autres régions et pas seulement viticoles.

Olivier Fachard ■

Les ETA également impliqués

James Dardennes, ETV à Villers-Marmery (Marne), est plongé dans la vigne depuis son enfance, ses parents étant viticulteurs et producteurs de champagne. Après des études (BPA) au lycée viticole d'Avize et quelques années passées sur l'exploitation familiale, il décide, à 32 ans, de voler de ses propres ailes et s'installe entrepreneur au pied de la Montagne de Reims en 1984. "J'ai démarré avec un tracteur enjambeur et une effeuilleuse un rang. Il a fallu 5 à 6 ans pour me faire connaître", explique James Dardennes. "J'ai ensuite complété cette activité par du broyage de sarments, des traitements sur vigne et en diversification, du fauchage d'accotements à partir de 1993 avec l'embauche d'un chauffeur. Paradoxalement, c'est cette activité qui m'a permis d'acquérir une certaine réputation dans la région." Non content de cette évolution, James Dardennes continue à innover et propose une nouvelle prestation, l'égrenage (*), dont il est le pionnier en la matière. "J'ai rapidement travaillé pour Moët & Chandon, ce qui m'a beaucoup aidé pour développer ma clientèle parmi les maisons de champagne

et les viticulteurs privés. De plus, pas mal de viticulteurs sont passés à l'entreprise à cause du coût du matériel et, aujourd'hui, beaucoup d'entre eux font appel à des prestataires, en particulier pour les traitements." C'est le développement de cette activité (il a actuellement 2 enjambeurs CMC X400 équiper



pés de voûtes Berthoud 9 rangs Speedair et Supair) qui a motivé James Dardennes à aller plus loin dans sa démarche de qualité des prestations. "Nous devons être à la pointe vis-à-vis de la clientèle et d'un point de vue réglementaire pour le renouvellement de l'agrément." Il étudie alors avec la chambre d'agriculture de la Marne, en liaison avec le GDV, la réalisation d'une

plate-forme de remplissage et de vidange du pulvérisateur. Celle-ci, opérationnelle depuis ce printemps, est constituée d'une aire bétonnée de 10 m x 5 m avec évacuation des eaux vers un bac débourbeur déshuileur qui, dans le cas du nettoyage et de la vidange du pulvérisateur, sont ensuite

une potence de remplissage avec cuve mélangeuse et chargement des bouillies. Enfin, un local de stockage des produits phytos permet de contenir une palette (1,50 m x 1,50 m x 2 m).

Aujourd'hui, l'entreprise de James Dardennes emploie 3 salariés (2 sortant du lycée d'Avize) qui suivent tous les ans une formation dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF) et réalise, en plus des travaux d'entretien (1 400 h/an), tous ceux liés à la viticulture : pré-taillage (nouvelle Pellenc Visiotronic), rognage (Tecnomax), désherbage (Environmix ou jet à fente), égrenage (Lauprêtre), broyage de sarments (Humus), épandage d'engrais, pressurage et naturellement traitements, et cela avec 3 enjambeurs (le 3^{ème} étant un nouveau Derot DHE 95) qui totalisent chacun 800 à 1 200 h/an. Toute cette activité s'effectuant sur une centaine d'hectares de vigne dans un rayon de 10 km autour du site.

Olivier Fachard

(*) La production de champagne est soumise à quotas. Les rendements varient selon les années, il est nécessaire, après les vendanges, de supprimer les grappes non récoltées restées sur les pieds, étape qualifiée d'égrenage.

SÉRÉNITÉ DE SÉRIE

5 ANS
DE COUVERTURE
EN RÉPARATION
manager*
L'OFFERT



- Couverture complète des réparations
- Votre budget tracteur connu à l'avance
- Pièces et main-d'œuvre incluses dans le contrat

Réseau **MASSEY FERGUSON**
présent au

SPACE

11 au 14 septembre 2007

AIR LIBRE ALLEE K - STAND 2

Réseau **MASSEY FERGUSON**
présent au salon

**INNOV-AGRI
SUD-OUEST**

5 et 6 septembre 2007

STAND C 5

Les Offres de saison

Parce que nous avons confiance en la fiabilité de nos nouvelles gammes de tracteurs, et que nous aimerions vous faire partager nos certitudes, nous vous offrons 5 ans de couverture en réparation à travers notre contrat **manager***.

Rendez-vous chez votre concessionnaire Massey Ferguson pour profiter de cette offre exceptionnelle valable uniquement du 1^{er} septembre au 15 novembre 2007.

Massey Ferguson, la Force de la Raison

MASSEY FERGUSON est une marque déposée d'AGCO Corporation | www.masseyferguson.com 

* Offre valable du 1^{er} septembre au 15 novembre 2007 chez les concessionnaires participant à l'opération "Offres de saison" Massey Ferguson. Conditions précises consultables chez le concessionnaire. 1 an + 4 ans supplémentaires offerts jusqu'à 2400 heures. Offre valable pour toute commande d'un tracteur neuf sur les modèles MF 6485, MF 6490, MF 6495, MF 6497, MF 6499, MF 7485, MF 7490, MF 7495, MF 8450, MF 8460, MF 8470 et MF 8480.



MASSEY FERGUSON

L'épargne salariale combine les avantages

L'épargne salariale est un outil fort pour motiver et gérer le personnel. Car les sommes versées par l'entreprise et reçues par les salariés bénéficient d'exonérations fiscales et sociales. Et quand les dirigeants ou leurs conjoints sont salariés, les avantages se multiplient.

Depuis 2001, les gouvernements successifs ont dépoussiéré, puis profondément rénové les dispositifs d'épargne salariale.

Les objectifs gouvernementaux sont clairement affichés : relancer la consommation ; inciter à épargner pour compléter, par capitalisation, les retraites issues des régimes obligatoires. Côté entreprise, que faut-il penser de ces dispositifs ? Et comment bien les utiliser, les combiner ?

L'intéressement : global et individuel

Le principe de l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise est le suivant : dans le cadre d'un accord entre employeur et salariés, l'employeur s'engage à verser aux salariés une somme en fonction d'objectifs économiques ou techniques atteints par l'entreprise : c'est l'intéressement global. Cet intéressement est donc aléatoire : si les objectifs ne sont pas atteints, l'intéressement n'existe pas.

Signalons que cette somme globale est plafonnée à 20 % du total des salaires bruts et du revenu professionnel du chef d'entreprise.

Depuis fin 2006, une souplesse importante a été apportée dans la gestion du niveau d'intéressement annuel : l'employeur peut décider unilatéralement de verser, dans les limites des plafonds, un supplément d'intéressement en cas de résultat plus important. C'est ce qu'on appelle "le dividende du travail".

Autre nouveauté : l'accord d'intéressement de projet. Il permet à plusieurs entreprises, juridiquement différentes, et qui se retrouvent autour d'une activité commune, de mettre en place ensemble un accord d'intéressement.

Les groupements d'employeurs peuvent eux aussi conclure un accord d'intéressement fondé sur les résultats de leurs membres.

Répartition entre les salariés

L'intéressement global est ensuite réparti entre les salariés, le chef d'entreprise ou son conjoint, conformément aux termes de l'accord d'intéressement. La répartition est le plus souvent fonction du salaire versé, du temps de présence, ou à égalité entre les salariés.

Un plafond limite l'intéressement individuel à la moitié du plafond de sécurité sociale de l'année de l'exercice comptable de calcul.

Traitement fiscal spécifique

Tout d'abord, côté entreprise, les sommes calculées au titre de l'intéressement sont déductibles du résultat fiscal et de l'assiette des cotisations sociales, quand l'accord est conforme.

Côté bénéficiaires, les sommes sont à déclarer à l'impôt sur le revenu en traitements et salaires. Sauf dans les deux cas suivants :

- Pour les chefs d'entreprises, les sommes sont incluses dans les bénéfices industriels et commerciaux ou non commerciaux.

- Lorsque les sommes versées au titre de l'intéressement sont affectées à un PEE ou PERCO. Dans ce cas, les sommes sont exonérées d'impôt sur le revenu, y compris pour les chefs d'entreprise.

En revanche, les retenues sociales CSG et de la CRDS sont toujours applicables, quelle que soit l'utilisation de l'intéressement.

PEE : l'épargne individuelle abondée par l'entreprise

Le PEE (Plan d'Épargne Entreprise) est original. Il combine le cadre collectif de l'entreprise à une initiative individuelle d'épargne, comme le montre sa définition : "c'est un système d'épargne collectif donnant aux salariés de l'entreprise la faculté de participer avec l'aide de celle-ci à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières".

seppi m.
THE BEST FOR FARM AND FOREST

MIDIFORST id.
Broyage de bois jusqu'à 25 cm de Ø.

MIDIPIERRE
Broyage de pierres jusqu'à 25 cm de Ø.

KASTOR.
Fraise souches jusqu'à 35 cm de profondeur.

RECEVEZ UN DVD GRATUIT!
Contactez-nous par mail!

SEPPI M. s.r.l. :: F-10000 Troyes :: 3 Rue des Jardins :: Tél 03 25 49 93 63 :: Fax 03 25 49 93 66 :: conscience.seppi@wanadoo.fr :: www.seppi.com

Le PEE est conclu dans le cadre d'un accord qui précise le partenaire financier, les valeurs mobilières disponibles, ainsi que les modalités de versement et d'abondement de la part de l'employeur.

En effet, l'employeur a l'obligation de participer au PEE, au minimum en prenant à sa charge les frais de gestion, mais également par le système de l'abondement.

L'abondement correspond à une somme versée par l'employeur en complément du versement du salarié. Il est limité à 3 fois le montant versé par le salarié, et ne peut jamais dépasser 8 % du PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale, soit 2 575 € pour 2007). Quant au salarié, il peut y verser jusqu'à maximum 25 % de son salaire annuel. Ces plafonds sont calculés par année civile.

Les sommes sont bloquées pendant 5 ans au moins (sauf cas de déblocage anticipé).

L'employeur peut bénéficier du PEE dans les mêmes conditions que les salariés. Les plafonds de versements sont observés par rapport à son revenu de l'année précédente.

Le PERCO complète le PEE

La particularité principale du Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) est que l'entreprise peut abonder deux fois plus que pour le PEE. En revanche, le plafond de versement des salariés est identique.

Contrepartie de l'abondement élevé, une taxe de 8,2 % est prélevée sur la part qui dépasse 8 % du PASS. Et les fonds ne sont récupérables qu'au moment du départ en retraite (rente viagère ou capital), sauf cas de déblocage anticipé.

Le CET est un dispositif qui transforme des heures travaillées ou des congés non pris en sommes ou congés récupérables ultérieurement. Depuis peu, les sommes inscrites en CET peuvent alimenter le PEE ou le PERCO.

Le déblocage anticipé

Les sommes épargnées dans le cadre d'un PEE ou d'un PERCO peuvent, en certaines circonstances, être immédiatement mises à disposition des salariés.

PEE

- Mariage ou PACS ;
- Naissance du 3^e enfant ;
- Divorce ou dissolution du PACS ;
- Invalidité du salarié, d'un enfant ou de son conjoint ;
- Décès du salarié ou de son conjoint ;
- Cessation du contrat de travail ;
- Création, reprise d'entreprise ;
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale ;
- Surendettement reconnu

PERCO

- Décès du salarié ou de son conjoint ;
- Expiration des droits à l'assurance chômage ;
- Invalidité du salarié, de son conjoint ou enfant ;
- Surendettement reconnu ;
- Acquisition de la résidence principale ou remise en état suite à une catastrophe naturelle

On peut, par exemple, combiner accord d'intéressement avec affectation à un PEE. Cet outil de politique salariale ne génère aucun coût supplémentaire pour l'entreprise... seulement les avances de trésorerie nécessaires.

Daniel Causse, conseiller d'entreprise, membre du réseau CER France ■

Étude de cas

L'entreprise M. Dupont, chef d'entreprise
Mme Dupont, salariée, rémunérée 16 000 € annuels
M. Jean, salarié, rémunéré 16 000 € annuels
Bénéfice déclaré par M. Dupont : 75 000 €.

Mise en place d'un accord d'intéressement : 20 % du bénéfice réparti entre les salariés et le chef d'entreprise, avec un maximum de 20 % des rémunérations, soit 15 000 € distribuables plafonnés à 9 600 €.

Mise en place d'un PEE avec abondement de l'entreprise (300 % du versement des salariés) : maximum 2 300 € par personne.

Le coût net pour l'entreprise

Bénéfice initial : 75 000 €
 Versement intéressement : 600 €
 Abondement PEE : 6 900 €
 Bénéfice net : 58 500 €

Dans notre hypothèse, le coût net pour l'entreprise est de 5 500 € (versement à M. Jean), le reste revenant à M. et Mme Dupont.

L'épargne de chacun	M. Dupont	Mme Dupont	M. Jean
Intéressement affecté PEE	3 200 €	3 200 €	3 200 €
Abondement	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Épargne acquise exonérée	5 500 €	5 500 €	5 500 €
CSG - CRDS	- 440 €	- 427 €	- 427 €
Épargne nette	5 040 €	5 073 €	5 073 €
Épargne acquise en 5 ans (taux de 4 % par an)	6 156 €	6 172 €	6 172 €

La déductibilité fiscale et sociale est de 16 500 €. Il suffit que la pression fiscale et sociale de M. et Mme Dupont soit supérieure à 35 % pour que l'opération soit neutre.

Avec 5 073 € d'épargne nette, l'entreprise bénéficie d'un outil intéressant de politique salariale pour M. Jean.

Si M. et Mme Dupont, sans enfant à charge, disposent de leurs seuls revenus du travail, la différence de prélèvements obligatoires sera environ de 7 000 €.

Les modalités de conclusion des accords

Les accords sur l'épargne salariale peuvent suivre le droit commun de la négociation collective ou être approuvés selon des modalités particulières :

- accord conclu avec un salarié mandaté exprès par une organisation syndicale ;
- accord conclu avec le Comité d'Entreprise ;
- accord ratifié par la majorité des 2/3 du personnel.

Dans les petites entreprises, c'est le plus souvent cette dernière modalité qui est retenue.

Pour être valable au titre d'un exercice, un accord d'intéressement doit être conclu avant le début de la 2^e moitié de l'exercice comptable et déposé à la Direction Départementale du travail (DDTEFP) au plus tard dans les 15 jours qui suivent.

Lemken élargit sa gamme

Cette entreprise familiale depuis 227 ans et 7 générations est aujourd'hui un spécialiste reconnu des outils de travail du sol et de semis. Il emploie plus de 650 personnes sur ses 3 sites de production et a réalisé un chiffre d'affaires de 138 millions d'euros en 2006 (+ 36 % par rapport à 2005, dont 7 % dus à la pulvérisation) avec 62 % à l'exportation, les principaux pays étant la Russie, la France, le Bélarus, suivis de la Grande-Bretagne et la Tchéquie.

En avant-première d'Agri-technica, Lemken a présenté un certain nombre de nouveautés tant en travail du sol qu'en semis avec une constante vers l'élargissement des appareils, surtout pour répondre à la demande de certains pays, notamment à l'Est. C'est le cas en déchaumage avec l'arrivée, pour la prochaine année, de 2 matériels de 12 m. C'est en premier l'Heliodor, appareil à disques compacts de 46 cm de diamètre (comparativement au Rubin dont les disques ont un diamètre de 610 mm) et une distance entre disques de 12,5 cm. La future version 12 m sera proposée à partir d'un châssis porteur Gigant comportant 2 attelages 3 points recevant chacun une unité Heliodor de 6 m qui, par leur montage, permet une adaptation indépendante au profil du sol pour un meilleur suivi du terrain.

Lemken proposera également le châssis porteur Gigant pouvant recevoir différents types d'outils comme les déchaumeurs Smaragd ou Rubin, ainsi que le combiné pour la préparation Kompaktor, tous montés en 2 unités de 6 m. Ce châssis se caractérise par une roue de délestage arrière qui sert au transport mais également lors du repliage des outils et du relevage dans les fourrières.

Spécialiste du labour, Lemken innove en matière de



Le Compact-Solitaire 9 est désormais disponible en version 6 m repliable.

sécurité avec sa nouvelle version non-stop hydraulique Hydromatic, disponible sur les Tansanit, mais prochainement généralisée aux autres modèles. Elle se caractérise par un nouveau montage de l'articulation qui garantit un maintien solide et sécurisé

des corps, même en conditions difficiles et sans possibilité de déboîtement. Le dégagement est de 38 cm sur le haut et 20 cm sur le côté.

Dans le domaine du semis, Lemken complète sa série Compact-Solitaire 9 avec une version 6 m repliable adapté

tant aux semis conventionnels que simplifiés. Il combine 2 rangées de disques crénelés qui préparent le sol et des doubles disques semeurs complétés par une roue plumbeuse. Préalablement, le sol est rappuyé par un rouleau pneus de grand volume (420/65R20) qui participe également au transport. Ce semoir est aussi proposé dans une version semis et fertilisation combinés avec une trémie de 3 500 l divisée en 2 compartiments, et 4 unités de dosage comptées par 4 têtes de répartition. L'engrais est déposé par une rangée de disques de 400 mm qui alternent avec les doubles disques semeurs de 350 mm disposés sur 2 rangées. La pression sur les disques fertilisateurs est double de celle des disques semeurs.

Olivier Fachard ■

La pulvérisation se développe

En 2005, Lemken a racheté 2 fabricants de pulvérisateurs allemands, Jakoby et RTS, l'un plus spécialisé dans les appareils portés, l'autre dans les traînés de grande largeur (cuve jusqu'à 6 000 l et rampe jusqu'à 42 m). Cette nouvelle activité s'est développée rapidement et, en 2006, Lemken a atteint une part de marché de 12 % en Allemagne. Aujourd'hui, Lemken dispose de modèles bien adaptés au marché français, comme le porté EuroLux de 800 ou 1 200 l de cuve pour des rampes de 12 à 24 m dont la SH en tube aluminium profilé avec un seul point d'articulation pour le repliage qui lui confère

une grande résistance à la torsion tout en étant léger et robuste. La régularité d'application est garantie par la suspension de rampe Parasol sans ressort, avec boule d'azote et amortisseur. Le modèle traîné est l'EuroTrain avec des capacités de 2 600 à 6 000 l pour des largeurs de rampe de 15 à 28 m. Il se caractérise notamment par sa suspension d'essieu à plots en polyuréthane placés derrière l'essieu, ce qui limite l'abaissement de l'appareil. La sécurité au transport est assurée par un freinage pneumatique et le confort par un timon orientable.

Claas Le Mans tournée vers le futur

Après le rachat par le constructeur allemand, l'usine de tracteurs du Mans a subi des évolutions pour, d'une part, augmenter son volume de production, d'autre part moderniser et rationaliser la fabrication. Les premiers effets se font déjà sentir, notamment avec l'introduction des nouveaux modèles comme l'Axion.

Installée sur 21 ha dont 7 couverts, l'usine de tracteurs du Mans regroupe 760 des 1 000 salariés de la division tracteurs de Claas, les autres étant au siège social à Vélizy (regroupant les services administratifs et le bureau d'études) et au centre de formation d'Evreux. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, c'est avant tout une usine d'assemblage, l'usinage préalablement présent ayant été transféré à des sous-traitants, avec 3 unités principales : les cabines, les transmissions mécaniques (du Celtis, les autres étant produites dans le centre du GIMA à Beauvais), le montage et la finition. Mais Le Mans intègre également un atelier prototype et un centre d'essais, en liaison avec le bureau d'études de Vélizy.

À fin 2006, la production a atteint 54 unités/jour avec une répartition de 22 % pour les Axion, 30 % pour les Celtis, 42 % pour les Ares, 3 % pour les Atles et 3 % pour les Ergos. Ce qui correspond à une production annuelle de 10 000 tracteurs (1 000 spécialisés étant produits en Italie) soit 2 500 de plus que lors du rachat en 2003, tandis que les prévisions pour 2007 sont de 11 300 unités.

Cette évolution s'est accompagnée d'un recrutement de nouvelles compétences (255 nouvelles recrues dont 74 créations de pos-

tes) aboutissant à un rajeunissement du personnel et une augmentation du niveau d'expertise (les cadres représentent 17 % de l'effectif soit + 25 % par rapport à 2003).

La progression des ventes a été de 23 % durant les 3 dernières années, mais surtout, par la présence de Claas à l'international, les exportations sont passées de 33 % en 2002 à 59,4 % en 2006 avec une progression importante en Allemagne et dans les pays scandinaves.

Mais Claas ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et ses objectifs sont de passer à 15 000 tracteurs/an avec un renouvellement rapide de l'offre (le planning est déjà prêt jusqu'en 2014) pour lequel il consacre de 25 à 30 millions d'euros/an dans le bureau d'études. Cela nécessite des évolutions dans l'usine qui se concrétisent déjà par une nouvelle chaîne d'assemblage des cabines (investissement de 3,5 millions d'euros) tandis qu'un projet d'une nouvelle ligne de peinture est en cours. C'est l'ensemble des ateliers qui évoluent avec la mise en place de techniques de gestion de production mieux adaptées (réduction des stocks, du gaspillage, optimisation de la durée des "tâches", amélioration de la qualité...). Nul doute que ces efforts devraient rapidement porter leurs fruits.

Olivier Fachard ■



L'usine Claas du Mans est aujourd'hui consacrée au montage des tracteurs et sa production a crû de 23 % en 3 ans pour atteindre 10 000 unités en 2006.



La chaîne de montage des cabines est l'un des ateliers qui subit de profonds changements pour faire face à l'augmentation de la production.

Maxi Traction de Firestone pour les tracteurs puissants

Pour répondre aux nouveaux besoins en matière de traction, l'équipementier américain lance sur le marché un nouveau pneu destiné aux tracteurs de forte puissance, le Maxi Traction. De quoi renforcer encore sa position sur le marché européen et français en particulier.

Fusionné avec le japonais Bridgestone depuis 1988, Firestone s'est dès lors concentré sur le développement du secteur agricole. Ce n'était pas nouveau pour lui, puisque son fondateur, Harvey Firestone, fut l'inventeur en 1931 du pneumatique agricole gonflé à l'air. À partir du milieu des années 1990, il a introduit sur le marché plusieurs séries pour les différentes catégories de puissance comme les R 6000, 8000 et plus récemment les R 9000 Evolution et le R 4000. Aujourd'hui, Firestone est n°1 mondial et n°2 européen dans le secteur du pneumatique agricole et sa progression sur le marché français est constante malgré un recul des ventes globales, notamment de 6 % en 2006. Il équipe en première monte les principaux constructeurs (Massey Ferguson, CNH, John Deere...) aux États-Unis et a un partenariat actif avec ces mêmes constructeurs en Europe. Il dispose de 3 centres de recherche et développement dans le monde dont celui d'Akron aux États-Unis, entièrement dédié au pneu agricole. En France, Firestone appuie sa distribution au travers d'un réseau de points de vente dont un certain nombre est labellisé "Agri Point", concept lancé en 2000 et qui regroupe aujourd'hui 130 distributeurs en France et environ 700 en Europe. Ils garan-



Le Maxi Traction de Firestone utilise la technologie de double angle des barrettes pour améliorer la traction et réduire la compaction.

tissent un service de qualité aux agriculteurs et l'assistance de professionnels certifiés compétents disposant d'un équipement adapté.

Nouvelles exigences

Avec l'augmentation de la taille des exploitations, la spécialisation des matériels qui sont de plus en plus larges et lourds, des transports sur route de plus en plus fréquents et longs à une vitesse plus élevée, combinés avec la nécessité de mieux respecter les sols et de garantir un meilleur confort de travail du conducteur, les besoins en pneumatiques tracteurs ont évolué. Pour preuve, l'augmentation significative de la part de marché des pneus basse pression en Europe qui est passée de moins de 3 % en 2002 à près de 18 % en 2006 et la tendance se

prolonge. Pour y répondre, Firestone a conçu le Maxi Traction se positionnant sur des applications équivalentes au R 9000 Evolution, mais en étant destiné essentiellement aux tracteurs de plus de 175 ch.

Il dispose de nombreux atouts pour améliorer la traction avec des barrettes plus hautes (+ 10 %) et une surface de contact au sol plus large (+ 5 %). Il améliore également le confort de conduite même à vitesses élevées et avec des capacités de charge identiques à 40 et 50 km/h. Le Maxi Traction met en œuvre une technologie qui est une exclusivité Firestone déjà utilisée sur le R 9000 Evolution, celle du double angle de paroi de barrette qui assure

une meilleure traction et une compaction des sols réduite.

Le Maxi Traction a été conçu dans le Centre Technique européen de Rome et a subi de très nombreux essais dans différents pays d'Europe de l'ouest. Il est produit dans l'usine espagnole du groupe à Puento San Miguel. Proposé initialement en 2 dimensions (650/65 R 42 et 710/75 R 34), le Maxi Traction a vu l'arrivée de 3 nouvelles dimensions durant le 1^{er} semestre (600/65 R 28, 710/70 R 38 et 620/70 R 42) qui seront complétées avant fin 2007 par 3 autres dimensions (710/70 R 42, 650/85 R 38 et 600/70 R 30) pour répondre à tous les besoins.

Olivier Fachard ■



Le Maxi Traction, destiné aux tracteurs de plus de 175 ch, est ou sera disponible en 8 dimensions répondant à la majorité des besoins.

Space, une aire machinisme agrandie

Le 21^e salon international de l'élevage ouvre ses portes du 11 au 14 septembre au Parc-Expo de Rennes. Plus de 100 000 visiteurs professionnels sont attendus sur les stands des 1600 exposants. Outre les Innov'space, les conférences, le salon est marqué, cette année, par la création d'un pôle Agro-Énergies et un espace étendu dédié au machinisme.

Le carrefour européen des productions animales a de quoi tenter, encore plus que par le passé, les entrepreneurs, et pas seulement ceux implantés en région d'élevage. Profitant de la réfection d'une partie des parkings, l'aire extérieure voit sa capacité d'accueil augmenter pour totaliser une surface de 47000 mètres carrés. 34 exposants de plus qu'en 2006 y présentent leurs matériels, faisant passer le nombre d'exposants en machinisme agricole à 216.

Des matériels d'élevage (téléscopiques, pailleuses, désileuses), y seront bien sûr exposés mais aussi des épandeurs, tonnes à lisier, matériels de cultures comme des semoirs, etc.

Parmi les engins présents, citons, à titre d'exem-

ple, deux matériels primés intéressant plus particulièrement les entrepreneurs. C'est le cas de Manitou qui innove encore dans le domaine de la manutention avec son Easy Connect System (ECS), qui bénéficie d'une étoile Innov'Space. Récompensé d'une étoile également, Softivert présente le Campo Navigator, un système de guidage et de traçabilité (voir photo). Outre les lauréats, certains en profitent pour présenter leurs nouveautés. Il en va ainsi pour Samson Agro (air libre, allée J, stand 16) qui s'inscrit dans la problématique environnementale avec ses épandeurs et tonnes à lisier. Ces dernières sont équipées en standard d'une régulation DPAE pour appliquer continuellement le bon dosage

en fonction de la largeur de travail et indépendamment de la vitesse d'avancement. De leur côté, les épandeurs à fumier peuvent être équipés d'un DPA selon le même principe que pour les tonnes. Avec les enfouisseurs à disques ou à dents, la valeur fertilisante est encore plus importante (90-100 %) grâce à une réduction presque totale de l'évaporation des nitrates. Le lisier est placé à environ 12 cm de profondeur puis complètement recouvert de terre, même à des dosages de 70-80 m³/ha. Enfin, les pendillards permettent de réduire l'évaporation des nitrates dans l'air par rapport à l'épandage traditionnel avec buse et de bénéficier d'un rendement de 50-70 % de l'apport énergétique.

L'environnement au cœur de l'édition

La plate-forme Recherche et développement met cette année l'accent sur la qualité. Dans le hall 4, l'environnement, élément clé de cette préoccupation, sera à l'honneur. Mise en valeur d'outils en matière de fertilisation azotée, de phytosanitaires et de tri des déchets : local phyto, protection des personnes, bacs de tri... devraient intéresser plus d'un entrepreneur.

Le pôle Agro-Énergies, créé pour l'édition 2007, prolonge cette plate-forme. Y seront réunies les entreprises qui proposent des solutions d'avenir dans le domaine, notamment, de l'utilisation du bois.

GP ■



La charrue portée Evolia, destinée aux tracteurs de fortes puissances, profite également de l'événement international pour se dévoiler. Cette machine proposée par Bonnel se décline de 4 à 6 corps en sécurité boulons et de 4 à 5 corps en sécurité non-stop hydraulique. Le dégagement entre corps de 100 cm ainsi que le dégagement sous bâti de 78 cm sont d'origine. Le réglage par brochage de la largeur de raie allant de 12" à 20" équipe aussi de série cette machine. Un nouvel avant-train a été entièrement revu pour un maximum de sécurité et de solidité en toutes conditions.
Bonnel : Air libre, allée H, stand 7.



Le CampoNavigator, de Softivert, est un système de guidage aux champs qui fonctionne à partir d'un Ultra Mobile PC (sorte de pocket PC à grand écran) et à la voix ! La parcelle se dessine au fur et à mesure que le travail se réalise. Élément important du système, la Softibox permet de relier l'antenne DGPS 5 hz à la console par Bluetooth, mais aussi de transmettre les informations "outil au travail/outil levé, ou encore rampe de pulvé (ON)/rampe de pulvé (OFF)". Gagnant en sécurité, l'entrepreneur est aussi assuré d'une meilleure traçabilité car les passages sont tous mémorisés sur la console. En option, on peut profiter du logiciel Business qui permet la gestion clients - travaux avec l'édition de bons de livraison ou de factures.
Softivert : hall 4, allée D, stand 94.

Fendeuses de bûches : de "l'amateur" au professionnel

L'activité de bois de chauffage était déjà traditionnelle chez un certain nombre d'entrepreneurs. Mais le développement du secteur "bois énergie" lui donne une nouvelle jeunesse. Pour la filière traditionnelle destinée aux particuliers qui rentrent régulièrement quelques stères de bois coupé, la fendeuse de bûche est l'équipement indispensable pour permettre une mécanisation suffisante du travail et atteindre des rendements de chantier acceptables. Mais l'offre est large (verticales, horizontales et combinées) et il faut bien déterminer ses besoins.



La gamme des combinées est très large et peut aller jusqu'à des modèles industriels pour les grosses installations de bois de chauffage.

Les fendeuses verticales permettent de fendre des troncs de diamètre relativement important (à partir de 30 cm, jusqu'à 80 cm) pour des longueurs pouvant varier de 50 cm à 1,15 m. Leur puissance, en fonction des modèles, varie quant à elle de 5 à 30 tonnes. Le mode d'entraînement est très varié avec des modèles à moteur électrique de 2 à 5,5 kW, mais aussi à entraînement par l'hydraulique du tracteur, par la prise de force du tracteur, voire des versions à moteur thermique de 5 ch. L'approvisionnement

de la fendeuse peut être manuel, par bras de levage ou par treuil hydraulique. Pour maintenir les troncs, elles sont équipées de mains ou bras de maintien synchronisés. Les commandes sont bi-manuelles par l'intermédiaire de 2 poignées. Si la grande majorité est munie d'un coin simple (20 à 30 cm), de nombreux modèles peuvent être équipés d'un coin à 4 branches. Quant au coin lui-même, il peut être muni d'écarteurs ou d'une lame tranchante. Enfin, certains modèles sont repliables pour être transportés plus facilement et certains sont montés sur chariot ou remorque routière, tandis que la majorité est portée sur tracteur.

Fendeuses horizontales

Ces modèles sont basés sur le même principe de travail, la seule différence étant que le positionnement des troncs se fait à l'horizontale, ce qui facilite leur positionnement. Elles permettent en général de travailler des diamètres de 50 cm, mais dans des longueurs plus importantes. C'est pourquoi elles peuvent être équipées de coins étoiles permettant de réaliser de 4 à 18 bûches selon les modèles. Dans ce cas, la hauteur du coin peut être réglée hydrauliquement pour le centrer par rapport au tronc. La

MATÉRIEL FORESTIER : UNE GAMME COMPLÈTE



Toute une gamme de treuils 3 PTS de 3t à 8t **KRSPAN**

Manuel ou électrohydraulique avec télécommande

PRÉSENT SUR LE SALON SOMMET DE L'ÉLEVAGE EXTÉRIEUR ALLÉE P STAND 243.



Nous proposons aussi :

- ✓ une gamme complète de treuils
- ✓ une gamme de fendeuses de bûches
- ✓ des grues et remorques forestières
- ✓ des grappins de débardage
- ✓ des combinés pour bois de chauffage scie + fendeuse + tapis monte bois
- ✓ des tapis monte bois indépendants
- ✓ des scies circulaires
- ✓ des déchiqueteuses de branches
- ✓ une gamme d'accessoires vendue par correspondance



Chaussures et vêtements de sécurité, crochets, câbles, marquage, cubage...

MATÉRIEL FORESTIER ASTIC - RN7 - 26 600 PONT DE L'ISÈRE - TÉL. 04 75 84 69 40 - FAX : 04 75 84 52 72

RC 403 158 702 APE 518P

plupart d'entre elles sont montées sur chariot pour faciliter leur transport. Elles sont généralement munies d'un panier de levage hydraulique des troncs et, pour l'évacuation des bûches, d'un tapis de déchargement.

Combinées : pour les gros chantiers

Pour les professionnels du bois de chauffage, les combinées scieuses fendeuses apportent une solution optimale permettant de réaliser les 2 opérations avec une seule machine. La gamme de ce type de machine est assez large puisqu'on trouve des modèles travaillant des diamètres inférieurs à 30 cm avec des puissances de fendage de 10 t jusqu'à des modèles industriels avec des puissances de 50 t (coins de 4 à 18 éclats). L'équipement de sciage peut être à scie circulaire (surtout sur les modèles professionnels ou industriels) ou à tronçonneuse. Les commandes sont centralisées sur un pupitre avec de nombreuses possibilités de réglages, notamment la longueur des bûches par butée hydraulique. Les modèles industriels sont, quant à eux, dotés d'une centrale de commandes programmables informatisées. Le chargement des troncs s'effectue à partir d'une table ou d'un chargeur convoyeur latéral (qui peut être désolidarisé de la machine) approvisionné par un second opérateur sur tracteur équipé d'un grappin.



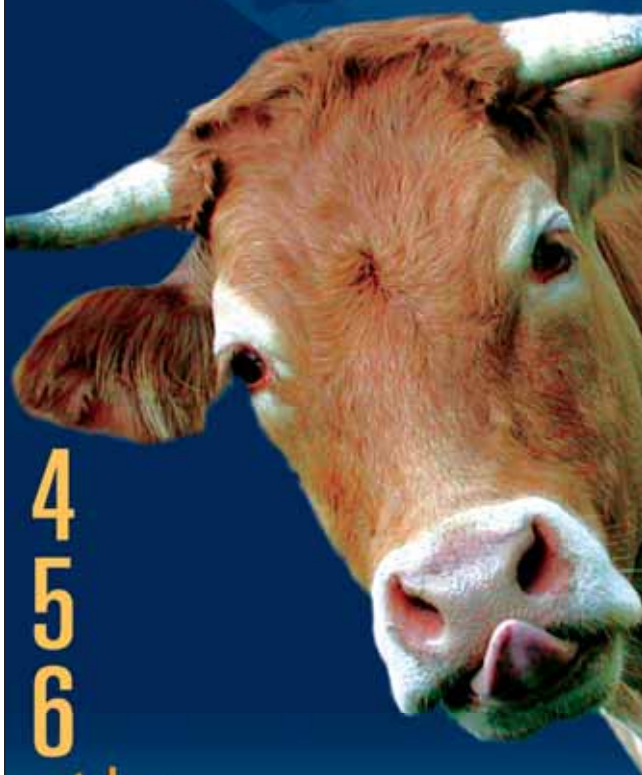
Les combinées permettent de scier les troncs à la longueur voulue (de 20 à 60 cm selon les modèles) avant de les fendre avec des coins de 2 à 18 éclats pour les plus gros modèles et d'être repris par un tapis de chargement.

Rabaud

Le fabricant français Rabaud possède des fendeuses depuis plus de 25 ans dans son catalogue. En plus des modèles pour particuliers, la gamme comprend les modèles semi-professionnels Eco et Farmer entraînés par l'hydraulique du tracteur (puissance de 13 à 19 t), les Farmer pouvant être munis d'une rehausse pour travailler des troncs de 1,15 m ou 2 m et d'un coin étoile 4 branches, le coin moulé et tranchant (17 à 23 cm) étant guidé par une glissière (treuil en option). Les modèles Groupe II (21 et 25 t) sont munis de pinces de maintien et sont entraînés par l'hydraulique du tracteur ou par centrale sur prise de force. Le modèle F32 (32 t) est destiné

1^{er} rendez-vous européen des professionnels de l'élevage

77 000 VISITEURS, 1 000 EXPOSANTS, 1 800 ANIMAUX



4
5
6
octobre
2007



Tél : +33 (0)4 73 28 95 10 - Fax : +33 (0)4 73 28 95 15
E-mail : contact@sommet-elevage.fr
www.sommet-elevage.fr
Clermont-Ferrand/Cournon

aux professionnels avec un coin de 40 cm et une table de maintien. Cette gamme est complétée par 2 fendeuses horizontales F30 et 40 pouvant travailler des troncs de 1,15 m ou 2,35 m avec un coin 4 tranchants de 70 cm, le chargement étant effectué par table hydraulique (F30) ou grappin (F40). Enfin, Rabaud a sorti en 2006 un combiné porté de 11 t avec 2 vitesses de fendage, coin 4 tranchants pour des diamètres maxi de 0,38 m et des longueurs de 4 m (réglage de la coupe de 25 à 60 cm).

Yanigav

La gamme de fendeuses professionnelles à lame tranchante spécifique Yanigav (13 à 32 t) comporte notamment 3 modèles professionnels. C'est tout d'abord la FB25 (25 t) à lame de 35 cm avec dégagement de 1,15 m avec descente du coin au ras du plateau (ce qui évite de retourner les bûches non fendues), commande bi-manuelle latérale (options : treuil hydraulique, pince auto-serrante, retour automatique réglable). C'est ensuite la FBF25, fendeuse horizontale à lame de 65 cm avec chargement hydraulique des bûches et grande table de récupération (option : coin étoile) et la FB90 dont la particularité est d'être équipée d'un coin rotatif 360° (exclusivité Yanigav) déporté de 45 cm du châssis. À noter la présence d'un modèle routier, la FBR110 TE (18 t) à coin de 30 cm, équipé d'un moteur Robin "inusable" et d'une pompe double avec clapet automatique et d'un combiné Comby 750 équipé d'une scie circulaire avec lame carbure de 750 mm et d'une force de fendage de 9 t.

Nidal

En important et distribuant la marque allemande Posch, Nidal possède probablement la gamme la plus large du marché avec tant des modèles verticaux qu'horizontaux et surtout combinés. Les puissances vont de 6 à 9 t pour les verticales Spaltaxt, 9 à 30 t pour les verticales Hydro-Combi (portées sur tracteur) équipées du système V2 (2 vitesses de fendage), 6 t pour les horizontales RuckZuck dont une est équipée de 2 vérins de fendage selon les longueurs de bois (54 ou 108 cm), 20 et 24 t pour les horizontales Hydro-Combi à chargement hydraulique des bûches (équipement AuoSpeed de régulation des vitesses d'avancement en option), 9 à 30 t pour les horizontales SplitMaster avec fonction V2 et AutoSpeed. Tous les modèles horizontaux peuvent recevoir des coins 2, 3, 4 ou 6 éclats, les verticaux 2 ou 4 éclats. À noter la présence des modèles SplitMaster 35 t Spezial (diamètre de 50 cm et longueur de 50 cm) avec possibilité de coin 18 éclats, et SplitMaster 40/55 t Crane avec grue de chargement. Posch s'est également fait une spécialité des modèles combinés, avec là aussi une large gamme depuis le Spaltfix 280 d'une puissance de 10 t pouvant travailler des diamètres jusqu'à 28 cm, avec une longueur réglable de 20 à 50 cm (scie circulaire de 700 mm et coin 4 ou 6 éclats) jusqu'au Spaltfix K-4000 de 22 t pouvant recevoir des



Les fendeuses horizontales sont une autre solution car elles permettent de travailler avec des longueurs plus importantes.

coins de 4 à 15 éclats, des couteaux multiples et offrant de nombreuses possibilités en matière d'accessoires. À signaler également la Spaltfix K-500 sur châssis routier d'une puissance de 38 t.

Bugnot

Outre le matériel agricole, Bugnot propose une gamme de 4 modèles de fendeuses semi-professionnelles d'une puissance 6, 7 et 14 t, portées sur tracteur avec différents types d'entraînement (électrique 2 à 7,5 ch, thermique 5 et 14 ch ou entraînement par hydraulique ou prise de force), toutes à commandes bi-manuelles. En option, elles peuvent être équipées d'un élargisseur de lame et d'une allonge de table. Le gros modèle FH 14 peut être monté sur remorque routière.

Innovations et Paysage

Innovations et Paysage propose la gamme de l'italien Ballario et Forestello (distribuée également par Moyne-Picard) avec 4 modèles verticaux de 12 à 22 t et différents types d'entraînement, pouvant travailler des bûches de 50 cm ou 1,10 m, possibilité de coin 4 éclats et treuil hydraulique pour le chargement (15 m). Ce sont aussi 5 modèles horizontaux d'une puissance de 12 à 40 t pour des longueurs de bois de 1,10 m à 2,20 m (possibilité de radiocommande). À noter également le modèle A 16 OR 2700 C à châssis télescopique réglable en 4 positions de 1,60 m à 2,70 m, d'une puissance de 16 t. Il distribue aussi le combiné professionnel Aficor FM816 d'une puissance de 43 t avec des longueurs de coupe de 20 cm à 1 m (diamètre maxi 80 cm) et un équipement de fendage de 2 à 16 éclats. L'entraînement est par prise de force.

GF Services

Le fabricant italien Pezzolato, distribué par GF Services, est spécialisé dans les combinées pour les professionnels du bois de chauffage avec certains

Espace de gestion des déchets

NOREMAT
routés sûres, paysages préservés...
...le savoir-faire du Direct-Constructeur

Rabaud

Le sens de l'innovation

Valorisez tout votre bois simplement

LEADER DE LA FENDEUSES DE BÛCHES de 4 à 40 tonnes avec + de 110 000 machines en service, Combiné scie/fendeuse, Fagoteuses de bûches et de branches, Broyeurs de branches...

Treuil à chaîne pour une meilleure longévité : une exclusivité RABAUD

Fendeuse de bûches avec treuil à chaîne

Nouveau
Combiné scie/fendeuse

Nouveau
Grappin sur chargeur agricole

Fendeuse horizontale avec grappin

Broyeurs de branches

Fagoteuse de bûches

RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte Cécile
Tél.: 02 51 48 51 51 - Fax: 02 51 48 51 53
www.rabaud.com

modèles industriels de grande capacité. Il propose néanmoins des modèles mieux adaptés aux entrepreneurs de travaux forestiers tels que les fendeuses horizontales d'une puissance de 30 à 50 t (coins de 6 ou 8 éclats) avec des longueurs de bois jusqu'à 4 m (2 m en standard). La gamme de combinées va de la TL 750 de 9 t aux TLA de 10 à 14 t en passant par les TLC de 8 à 14 t. Certains modèles peuvent être portés sur tracteur, d'autres travaillant à poste fixe.

Eurotechnics

Plus spécialisé dans le matériel agricole (Goizin, Jean de Bru et Suire), Eurotechnics propose une gamme de fendeuses verticales de marque Suire. Elle comprend 2 séries Standard de 10 à 14 t (3 modèles) et Pro de 15 à 22 t (4 modèles). L'entraînement se fait par l'hydraulique du tracteur ou par cardan et pompe indépendante. Le diamètre maxi du bois est de 20 à 25 cm, et 30 cm pour des longueurs de 0,70 m à 1,18 m selon les modèles.

Binetruy

Ce sont les fendeuses Binderberger (Autriche) qui sont distribuées par Binetruy avec 5 modèles verticaux d'une puissance de 12 à 30 t, toutes équipées du système Speed Control qui règle la vitesse de fendage, d'une embase tournante et d'un guide de coin et treuil radiocommandé (modèle H30). Il propose également des modèles horizontaux Gigant 30Z (30 t) pour des bûches de 1,25 m avec chargement hydraulique et Gigant 40 T avec coins de 4 à 12 éclats.

Astic

Le distributeur Astic importe les fendeuses Thor (Italie) avec une gamme de 6 à 22 t dont les caractéristiques sont le système "leader" breveté de mains libres pour le maintien du bois pendant la phase d'approche du coin, et les 2 vitesses de fendage (hauteur de 34 à 124 cm). Il distribue également le combiné Palax KS35 (Finlande) avec tapis d'amenage, scie par tronçonneuse (diamètre maxi 38 cm) avec longueur réglable par butée et force de fendage de 8 t (2 vitesses).

Moyne-Picard

Outre les fendeuses Ballario et Forestello, le distributeur Moyne-Picard propose les combinées Japa 700 et 2100 (Finlande) avec des puissances de fendage de 5,6 et 8 t (différents modes d'entraînement possibles), la 1^{ère} étant à scie circulaire de 700 mm, la 2^{ème} à tronçonneuse. Il importe également 2 combinées du fabricant slovène Tajfun, les RCA 320 et 380 d'une puissance de 10 et 15 t (coin de 2 à 8 éclats) pour des diamètres maxi de bois de 32 et 38 cm (sciage par tronçonneuse). Elles peuvent recevoir une table élévatrice pour le chargement et sont équipées de série d'un tapis transporteur de 4 m.

Giraud et Fils

Ce sont des matériels finlandais (Maaselän Kone) qui sont distribués par Giraud et Fils en se limitant à des combinées. Tout d'abord, le modèle Hakki Pilke 60 en version Oh (entraînement par la prise de force du tracteur) ou Trs (moteur électrique 7,5 kW). Elles sont munies d'une lame circulaire de 700 mm pour une puissance de fendage de 3,5 t ou 5,5 t (coin 2, 4 ou éclats). Ce sont ensuite la 1X37 (puissance 5,5 t ou 7 t, diamètre maxi 37 cm, longueur 20 à 60 cm), la 1X42 Green Speed qui adapte automatiquement la puissance de fendage en fonction du diamètre du bois (3 à 13,2 t) maxi 42 cm, et enfin la BigX47 MultiSpeed qui possède 3 puissances de fendage, 8, 16 et 24 t réglables par 2 leviers. Ces 3 modèles sont tous à sciage par tronçonneuse et peuvent recevoir des coins 6 à 12 éclats.

Emak

Le fournisseur Emak propose les fendeuses Split avec 4 séries verticales de 5,8 t à 13 t, entraînées par moteur électrique sauf la série 120 (prise de force ou hydraulique) et qui acceptent des diamètres de 30 à 70 cm selon les modèles. À signaler les commandes bi-manuelles protégées pour plus de sécurité. Les séries 6000 et 500 sont des fendeuses horizontales (entraînement électrique) d'une puissance de 4,8 et 4,5 t, la 500 permettant de travailler dans les 2 sens.

Olivier Fachard ■

YANIGAV

La Marque des Professionnels
Le Spécialiste des filières bois et piquets depuis 35 ans

Fendeuses à Lame Tranchante



25 tonnes

Fendeuses horizontales



NOUVEAU

Combinés Scie Fendeuse Chargeur



jusqu'à Ø 35 cm
6 à 9 stères/h

NOUVEAU

HYDROCHOC La Révolution Percussion



NOUVEAU

YANIGAV - 42840 COMBRE
Tél. 04 74 64 51 51 - Fax 04 74 64 51 13

Email : contact@yanigav.fr www.yanigav.com

Citation Sécurité GOURNON 2005 

ALLIANCE

Une Gamme Complète à la Hauteur de vos Exigences.

Fort de son expérience dans le domaine du pneu large basse pression, Alliance a été le premier manufacturier à proposer un pneu large basse pression radial (muni d'une double ceinture acier) adaptable sur les remorques agricoles, tonnes à lisier et épandeurs. Construit autour d'une solide carcasse en nylon, renforcée d'une double ceinture acier sur la bande de roulement, les profils A380 et A390 permettent un meilleur roulage et une meilleure stabilité. Un indice de charge et de vitesse élevé, associé à des mélanges de gommes spécifiques assurent à ces pneus haut de gamme, une meilleure longévité pour un usage intensif sur route et au champ.

Profils A380 - A390
17 Dimensions disponibles



SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 sud.pneus@socah.fr
NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 nord.pneus@socah.fr
EXPORT Tél : 33 4 67 88 92 42 - Fax : 33 4 67 96 05 40 export.pneus@socah.fr

nidal et **POSCH**
LEIBNITZ

présentent 3 nouveautés



Combiné SPK 5000
Ø 50 cm

**2 FOIS PLUS RAPIDE,
20 ST/H !**



HYDROCOMBI 24 T à
2 vérins (35 cm/sec)



PACKFIX
Conditionnement
automatique

NIDAL SAS - 2 rue Vauban - 68170 RIXHEIM
Tél. 0 389 318 585 - Fax 0 389 318 580
Site : www.nidal.fr - e-mail : info@nidal.fr

L'ELAGAGE ENVIRONNEMENTAL

Gamme **METEOR** ...

... la solution
d'élagage
pour vos chantiers



- Taille d'alignements,
- Elagage de réseaux aériens,
- Accotements,
- Ebranchage,
- Lisières de bois, chemins forestiers.



Coupeco
UNE DIFFÉRENCE DE TAILLE

ZI du Chail, 17800 Pons • Tél : 05 46 96 25 50 • Fax : 05 46 94 64 72
coupeco@coupeco.com • www.coupeco.com

L'enfouissement direct du lisier : des contraintes spécifiques

Parmi les différentes techniques d'épandage du lisier, l'enfouissement direct n'est pas la méthode la plus utilisée. C'est pourtant une solution particulièrement intéressante pour effectuer un travail de qualité dans le respect de l'environnement.

L'épandage de lisier par buse n'assure pas toujours une répartition régulière. L'utilisation des rampes à pendillards offre une bonne qualité de travail. C'est une solution qui satisfait de nombreux utilisateurs.

Bien que moins fréquemment utilisés, les enfouisseurs constituent également un excellent moyen d'épandage qui permet d'éviter un second passage d'engin pour enfouir la matière organique. Le principe est relativement simple. Il consiste à remplacer la rampe d'épandage par un outil de travail du sol équipé d'un système d'enfouissement. Il est alors possible de réduire de 50 à 90 % la perte par volatilisation de substances comme l'ammoniac. Au-delà de l'économie d'éléments fertilisants, la réduction des pertes participe grandement au respect de l'environnement.

Sous cette apparente simplicité se cache en fait un outillage qui exige une conception et une utilisation particulièrement bien raisonnées. La réflexion doit porter sur la rampe mais aussi sur la cuve.

Réduire la masse, une priorité !

L'adaptation d'un outil de travail du sol à l'arrière de la citerne modifie sensiblement les caractéristiques de l'ensemble en terme de répartition des masses. Il y a quelques années, il était bien difficile de maîtriser ces contraintes et les conséquences mécaniques qui en résultaient. Les logiciels de conception dont disposent actuellement la plupart des constructeurs permettent de résoudre bien des difficultés. Contrairement à une idée couramment répandue, ce n'est pas le poids qui fait la résistance. Avec une conception soignée et un choix judicieux des aciers, il est possible de réaliser des ensembles d'un poids raisonnable qui permettent le traitement d'une quantité plus importante de produit tout en respectant mieux les sols. La tonne à lisier est un outil agricole mais aussi un ensemble de transport. Sous cet angle, des efforts restent encore à faire. Il n'est pas rare de rencontrer des ensembles de 15 000 l avec 5 à 7 tonnes de surcharges par rapport au code de la route. Cette surcharge est d'autant plus inquiétante que le véhicule roule à vitesse éle-



L'enfouissement direct est une excellente solution pour réduire les pertes par volatilisation.

vée. On estime que la masse d'un camion est de l'ordre de 500 g par tonne transportée alors que, pour une tonne à lisier, cette masse est de plus de 1 kg par tonne transportée. C'est cet écart important qui amène les constructeurs de matériel d'épandage à opter pour des aciers de haute qualité. Ainsi, les aciers utilisés actuellement présentent des limites d'élasticité 1,5 à 5 fois supérieures à la limite d'élasticité des aciers traditionnels. Les constructeurs ont aujourd'hui la possibilité de faire leur choix dans une large gamme d'aciers, qui présentent des degrés de qualité divers. C'est trop souvent l'aspect extérieur et visuel qui tend à influencer la première impression quant au degré de qualité du produit proposé. Or, c'est de plus en plus au sein même de la matière que l'on trouve les justifications aux différences de tarifs appliquées par les constructeurs. Plus que jamais, l'aspect qualitatif des machines agricoles ne se limite plus au simple aspect visuel !

Ce choix de fabrication raisonné conduit à de multiples autres avantages souvent insoupçonnés, mais qui font aujourd'hui la différence d'un constructeur à l'autre :

- des limites d'élasticité et de rupture des aciers plus importantes ;
- une durée de vie plus longue, conséquence directe d'une meilleure résistance à la déformation, l'abrasion et la rayure ;
- une excellente résistance à l'impact.

Une autre façon de réduire la masse consiste à abandonner le remplissage par dépression au profit du remplissage par pompe. Il est alors possible de réduire l'épaisseur de la cuve, donc sa masse.

Ces possibilités d'allègement offertes aux constructeurs ne doivent pas dispenser les acheteurs éventuels de veiller au choix judicieux des pneumatiques et des équipements annexes qui pourraient modifier les répartitions de masses.

De nouveaux efforts de traction

La présence d'un outil de travail du sol à l'arrière de la cuve modifie également la résistance à la traction. Les tracteurs actuels permettent de répondre à pratiquement toutes les situations, mais parfois au détriment du respect du sol. Il peut donc être intéressant d'envisager tous les systèmes améliorant le report de charge sur le tracteur pour réduire au minimum les risques. Parmi ceux-ci, on peut citer les ponts moteurs, les transferts de charge par coulissement de la cuve sur le châssis ou par déplacement des essieux. Il est également possible de cloisonner les cuves pour vider d'abord l'arrière.

Tous les épandages ne pouvant bien souvent pas être réalisés par enfouissement, certains modèles sont équipés d'un deuxième système d'épandage par rampe. Cette solution a tendance à alourdir encore plus l'ensemble, ce qui ne fait qu'accroître les problèmes de surcharge. Il est alors préférable d'opter pour des équipements amovibles. Il est essentiel de bien étudier le système d'attelage. Celui-ci doit permettre de changer d'outil sans risque et sans trop de perte de temps. Il doit également assurer



L'enfouissement par dents ne peut être utilisé partout, ce qui nécessite l'emploi d'un double équipement qui augmente le montant de l'investissement et le poids de l'outil si les deux cohabitent sur la même cuve.

le réglage de mise en terre et le relevage rapide de l'outil. Le système de relevage a également une incidence importante sur le porte-à-faux de l'outil, donc sur le report de charge sur la cuve et sur le tracteur. Un porte-à-faux important a aussi une incidence sur l'encombrement routier, surtout avec un outil dont les dents sont disposées sur plusieurs rangées.

Plusieurs outils possibles sur la même cuve

Pour assurer la mise en terre, plusieurs modèles d'outils sont disponibles. Ils se caractérisent par le type de pièces travaillantes utilisées et par

www.joskin.com

JOSKIN

Bénéficiez de nos 20 ans d'expérience dans le domaine de l'injection pour une valorisation optimale de vos engrais de ferme



Komfort2 1400015 + Terraflex

Injecteurs

Injecteurs de prairie



de 3,00 à 7,74 m

Répartiteur Scalper®



Tel: 0032 43 77 35 45 - Fax: 0032 43 77 10 15 - E-mail: info@joskin.com

Nouvelle BEAUDOIN

ENRUBANNEUSES HAUTE PERFORMANCE



- enrubanne 4 à 5 ha à l'heure 100 à 120 balles
- économise 50 % de plastique
- fonctionne sans tracteur
- travaille aussi bien les balles rondes que cubiques
- permet le stockage de la paille

Matériel fiable, simple et efficace des centaines de BEAUDOIN le prouvent chaque année sur le terrain

C.G.A.O.

24450 Saint-Priest-les-Fougères
Tél. 05 53 52 85 65 Fax 05 53 52 55 11
e-mail : cgao24@wanadoo.fr

CONTACTEZ-NOUS

leur écartement. Certains matériels sont équipés de dents rigides simples montées sur deux barres pour faciliter le dégagement. Sur le même type de châssis, on trouve également des dents souples ou des disques. Ces équipements permettent d'enfourer des volumes importants sur une profondeur plus ou moins importante. Ils doivent être utilisés dans des terrains en dehors de la période culturale le plus souvent sur chaume. Ils demandent un effort de traction plus ou moins important selon la nature et l'état hydrique des sols. L'action des outils est comparable à celle des outils classiques de travail du sol. Les dents assurent un bon foisonnement du sol mais supportent moins bien la présence de résidus de récolte en grande quantité, alors que les disques passent plus facilement dans les résidus mais favorisent le lissage. Le faible nombre de tubes de descente et leur diamètre important ne nécessitent pas systématiquement l'emploi d'une tête de distribution avec broyeur.

Une autre génération de matériel dispose d'éléments beaucoup plus proches les un des autres. Ils travaillent à une profondeur plus faible et la conception de leurs pièces travaillantes assure une fissuration efficace tout en réduisant les mouvements du sol lors de leur passage. Ils peuvent alors être employés sur des prairies ou sur des cultures en place. Le grand nombre de tubes de descente exige l'emploi d'un répartiteur broyeur efficace.

Les deux types d'outils, complémentaires, n'effectuent pas le même travail. Ils permettent d'augmenter les surfaces exploitables en permettant en particulier de s'approcher des zones habitées. Les



Le broyeur devient indispensable dès que le nombre de tube de descente devient trop important.

doses à injecter dépendent du type de lisier et de sa richesse en éléments fertilisants mais aussi des réserves du sol et des périodes d'épandage.

Comme pour les rampes pendillards, des systèmes anti-gouttes sont indispensables pour éviter toute pollution excessive en bout de parcelle. Ils évitent également les écoulements sur route.

Une répartition homogène

Sur ce type d'outil, il n'est pas facile de contrôler la régularité de répartition. Les premiers essais menés par la station expérimentale des Cormiers, en Ile-et-Vilaine, montrent que les écarts de répartition transversale et longitudinale sont relativement faibles sur les modèles testés.

Contrairement à ce que l'on peut imaginer, les résultats avec de l'eau claire semblent moins bons qu'avec un lisier normalement chargé à 6 ou 8 % de matière sèche.

Pour atteindre ces résultats, il est indispensable que les fonctions hydrauliques, et tout particulièrement le répartiteur, soient correctement alimentés. Un débit hydraulique minimum de 50 à 60 l/mn est indispensable.

L'inconvénient majeur de cette technique d'épandage est sa largeur de travail réduite. Pour les rampes les plus larges, le système de repliage n'est pas toujours facile à mettre au point. Les passages rapprochés favorisent la compaction des sols. Les largeurs peuvent atteindre 4 à 6 m pour 10 à 15 m pour



Les pièces travaillantes peuvent être des dents rigides, des dents souples ou des disques.



Certains outils sont équipés de têtes de répartition sans broyeur qui ne permettent pas toujours de traiter tous les lisiers.



LAME SURELEVATRICE

Compacité et dégagement unique

La solution pour faciliter la confection des silos d'ensilage (Exclusivité LAFORGE brevetée)



02190 Guignicourt
03 23 79 85 85
Internet : www.laforge.fr



DU 27 AU 29 NOVEMBRE 2007

PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPELLIER • FRANCE



SITEVI 2007

SALON INTERNATIONAL

INTERNATIONAL EXHIBITION

Le rendez-vous international des filières Vigne-Vin et Fruits & Légumes



UN MONDE DE SAVOIR-FAIRE ENTRE TECHNOLOGIE ET TRADITION

- Rencontrez 850 exposants internationaux.
- Découvrez les innovations en avant premières mondiales pour optimiser :
la **productivité** de votre exploitation,
la **qualité** de votre production et
la **rentabilité** de votre entreprise.
- Nouveau, **Espace Services et Conseils**, toutes les solutions pour mieux vendre.



Tous
les leaders
du marché
seront au
rendez-vous !

VITICULTURE
VINIFICATION
ŒNOLOGIE
EMBALLAGE
ARBORICULTURE
MARAÎCHAGE
MARKETING



www.sitevi.com



EXPOSIMA - 70 av. du Général de Gaulle
92058 Paris La Défense cedex - FRANCE
E-mail : sitevi@exposium.fr / www.sitevi.com

En partenariat avec



SITEVI, un salon organisé
par le RÉSEAU EXPOSIUM

www.exposium.fr





Le relevage est un élément clef de l'ensemble. Il doit être particulièrement bien étudié



Les anti-gouttes sont indispensables pour éviter les pollutions et les rejets sur route.



Les systèmes de repliage ne sont pas simples à concevoir et influent sur la répartition des charges et le porte-à-faux.

une rampe à pendillards, soit à vitesse d'avancement égale un temps d'épandage trois fois plus important. Cette largeur de travail faible, associée à une vitesse d'avancement réduite en travail profond, entraîne un temps d'épandage encore plus long qui pénalise la rentabilité. Celle-ci est d'autant plus difficile à atteindre que l'investissement dans ce type d'équipement est relativement lourd. Il est alors indispensable de maîtriser parfaitement l'organisation du travail pour réduire le temps de transport et de chargement. Tous les moyens doivent être envisagés. Ils peuvent aller du simple échange de produit entre exploitants possédant des parcelles dispersées, jusqu'au transport du lisier par camion-citerne. Chaque situation doit

faire l'objet d'une étude agronomique et économique spécifique et détaillée pour éviter toute erreur.

Pour aider les utilisateurs à raisonner ce choix, la chambre d'agriculture de Bretagne va prochainement éditer une plaquette portant sur les bonnes pratiques de l'épandage. Ce document comportera des informations sur les différents types de lisiers et leurs apports fertilisants mais aussi des informations sur les périodes optimales d'épandage. Elle présentera également les tests réalisés et une approche des coûts de chantiers. Certains résultats sont d'ores et déjà disponibles sur internet.

Gérard Vromandt ■

CHAPTRACK Porte-outils agile, maniable, polyvalent, puissant
MAT.COM

Présent au SALON VERT Sud Ouest

ELIATIS - BP 71 - 38430 MOIRANS - Tél. : 04 76 35 30 08 - www.eliatis.com

MAUGUIN CITAGRI

Tél. : 02.43.641.641
Fax. : 02.43.641.659

Tonnes à lisier "nouvelle génération" de 4 200 l. à 22 500 litres

Remorques monoques à front poussant de 37 à 62 m³

Présent au Space (35), Sommet de l'Élevage (63) et Salon Etatech (72)

Si j'étais banquier

j'inventerais un financement souple
et rapide pour le matériel agricole




Actimat

Besoin de changer de matériel ?
Qu'il soit neuf ou d'occasion,
retrouvez directement chez votre
concessionnaire l'offre Actimat
du Crédit Mutuel pour financer
votre achat. Selon vos possibilités
et vos besoins, vous pourrez
également financer avec Actimat
la part TVA.
Pour vous équiper, Actimat vous
simplifie la vie.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

Les contrats de location tracteurs au banc d'essai

Cinq marques brisent le tabou sur les prix des contrats de location de tracteurs et nous font part des offres détaillées qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises de la profession.

C'est un fait, les entrepreneurs de travaux agricoles louent peu de matériel, moins que les agriculteurs en tout cas et peut-être moins de tracteurs que d'autres engins. Mais, pour les automoteurs de récolte, les constructeurs loueurs sont trop peu nombreux pour qu'un comparatif ait une quelconque pertinence. Seuls les tracteurs peuvent se prêter à l'exercice. "Les ETA en louent de plus en plus mais encore à titre exceptionnel", observe-t-on dans les associations régionales des EDT.

Du coup, quand il faut tester les loueurs, ce ne peut être qu'en leur demandant de répondre à une situation particulière et avec un matériel qui ne soit pas trop classique, tout en restant suffisamment général pour être susceptible d'intéresser toute la profession. L'autre contrainte est de faire en sorte que la réponse des loueurs ne soit pas que de pure forme. Pour cela, nous ne disposons pas de moyen de contrôle, excepté celui des lecteurs. Ainsi, nous avons demandé aux loueurs de s'engager à appliquer le tarif communiqué à tout Entrepreneur des Territoires qui leur ferait une demande comparable. Ce qu'ils ont tous accepté.



Claas est le seul constructeur à cibler la clientèle des entrepreneurs. Chez Fendt et Massey Ferguson, la location, qui concerne un parc total modeste, s'adresse plus directement aux agriculteurs. Si la location apporte de la souplesse pour adapter le parc machine à la charge de travail, les constructeurs n'apportent pas de solution d'urgence pour répondre aux aléas de la récolte comme ce fut le cas, cette année par exemple, en raison d'une météorologie désastreuse. Les carnets de commande sont bouclés six mois avant la récolte...

Un contrat taillé sur mesure pour les entrepreneurs

Nous avons donc imaginé le cas d'un entrepreneur devant faire face à un surcroît de travail pour les travaux d'automne, des labours par exemple,



Massey Ferguson, marque du groupe AGCO, profite pleinement de l'expérience de la location accumulée par Fendt. Il y a peu, la location lui permettait d'immatriculer 150 tracteurs par an. Aujourd'hui, Massey Ferguson cherche à valoriser au mieux la location en proposant un service optimum à la clientèle.

ou une campagne d'épandage avec un gros épandeur de 18 tonnes. Validée avec plusieurs adhérents picards, nous avons adressé une demande de devis avec les critères suivants : un tracteur neuf, une puissance de 180 CV, une durée de trois mois et un forfait de 400 heures.

Six marques ont répondu. Les conditions et la rapidité avec laquelle les réponses nous sont parvenues sont déjà significatives du niveau de services des différents loueurs et constituent déjà en cela un critère d'appréciation. Pour commencer, la réponse la plus succincte est celle de New Holland. "Nous ne faisons pas de location inférieure à 12 mois", fait-on savoir au siège de la filiale française à Étampes (91).

Les concessionnaires John Deere louent en solitaire

Chez John Deere, le service de presse est à peine plus loquace. "John Deere ne s'occupe pas de location. Voyez cela avec les concessionnaires qui en font." Autant chercher une aiguille dans une botte de foin. D'ailleurs, au siège de John Deere France, on n'a pas la main très heureuse quand il s'agit d'indiquer des concessionnaires susceptibles de répondre à la demande. "Nous n'avons pas de tracteurs de cette puissance dans notre parc de matériel, dédié à la location", explique-t-on aussi bien aux Établissements Chapis à Brioude en Haute-Loire qu'aux Établissements Ruax à Marolles, dans le Calvados. Dans le Massif Central, sur des terres d'élevage peu réputées pour être favorables aux entrepreneurs, la

puissance maximale des tracteurs proposés en location plafonne à 100 CV...

En Normandie, le concessionnaire John Deere peut leur fournir un JD 7430 de 165 CV. Si la puissance n'est pas au rendez-vous, la réponse ne se fait pas attendre très longtemps. La location est un service apparemment bien rodé des Établissements Ruaux. Une personne à l'atelier prend en charge la demande des clients et il suffit de rappeler 10 minutes plus tard pour obtenir oralement une proposition chiffrée. Il y a peu de préalables et de contraintes

pour partir avec l'engin. "Le client s'engage simplement à ramener le tracteur nettoyé et surtout à nous faxer une preuve écrite de la police d'assurance", explique-t-on aux Établissements Ruaux où, pour 9 200 €, l'affaire est conclue.

Valtra : une véritable culture

Chez Valtra, il est beaucoup plus facile de trouver un concessionnaire pratiquant la location de tracteurs. Ils en font tous et sont tous répertoriés sur le site internet Agriaaffaires. D'ailleurs, il y a peu de chance



Claas est le nouveau venu parmi les constructeurs loueurs de tracteurs. Le groupe allemand développe conjointement avec son réseau de concessionnaire une politique commerciale particulièrement agressive, dont le volet financier semble constituer le principal argument.



Fendt a été l'un des premiers constructeurs à développer une politique intégrée de location de tracteurs agricoles. L'impulsion de la démarche remonte à une quinzaine d'années quand les ventes de la marque allemande souffraient de l'atonie du marché consécutive aux incertitudes de la Pac. La location a été pour Fendt un moyen de continuer à rester présent sur le marché et à défendre son positionnement haut de gamme. Aujourd'hui, la location est pour la marque du groupe AGCO un moyen de profiter de sa réputation et de faire payer pour tester ses tracteurs.

REMORQUES AGRICOLES DE 8 A 24 T

NOUVEAU SYSTEME DE BENNAGE

Epandeurs Industriels et Verticaux de 8 à 15 T

Remorque avec bras ampiroil et benne

delaplace mouzon

1 Rue des Frères Desjardins 02590 ETHEILLERS - FRANCE
Tél. : (33) 03 23 50 80 00 Fax : (33) 03 23 58 70 01
EMAIL: ventes@delaplace.com

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

10 à 32 T

8 à 22 m³

BENNES Agricoles, Semi et Elevatrices
BENNES TP et Porte Engins

ÉPANDEURS à table, à Vie Verticales, automoteur
PLATEAUX - BÉTAILLÈRES surbaissées...

DANGREVILLE CONSTRUCTEUR

80290 CAULIÈRES
Tél. : 03 22 38 01 77
Fax : 03 22 38 03 55

PRÉSENT AU : SPACE - INNOV'AGRI - SOMMET de l'ÉLEVAGE

Quitte EQUIPEMENT AGRICOLE ENVIRONNEMENT ESPACE VERT - FORESTIER

DALBO **Quitte**

LA PLUS BELLE PALETTE D'EQUIPEMENTS DE MARQUE POUR L'AGRICULTURE ET L'ENTRETIEN DU PAYSAGE !

LE MEILLEUR CHOIX, C'EST QUI ? C'EST ...

Déchaumeur à disques DALBO pour un déchaumage précis avec un bon nivelage du sol.
Largeur de travail : 3, 4, 5 et 6 m.
DALBO c'est aussi tasse-avant et rouleaux.

Quitte DISTRIBUTION 360 Av. de Paris - 79000 NIOIRT
Tél. : 05 49 33 20 56 - Fax : 05 49 33 41 13
E-mail : e.calleau@quitte.com - www.quitte-distribution.com

Oui je souhaite recevoir, sans obligation de MA PART, VOTRE DOCUMENTATION GRATUITE SUR :

Rouleaux Déchaumeur TASSE-AVANT COVER CROP

Je suis : Agriculteur ETA CUMA
Étudiant Technicien Forestier

NOM : _____
PRÉNOM : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Tél. : _____
E-mail : _____
MARQUE TRACTEUR : _____

Quitte 360 av. de Paris 79000 NIOIRT 05 49 33 20 56



Valtra a fait de la location une véritable politique de conquête commerciale. Elle lui permet de développer des axes originaux de communication, d'augmenter sa visibilité et de développer son parc machine. Pilotée au niveau national, la location est un service disponible chez tous les concessionnaires Valtra.

de passer à côté, la marque scandinave est omniprésente sur l'espace location de ce site spécialisé. Toutefois, si les concessionnaires sont les loueurs effectifs des matériels, ils renvoient volontiers vers le siège pour plus de précisions. *"La location est une politique affichée de la marque"*, annonce Philippe Neulet, le responsable location de Valtra Tracteur France à Saint-Jean-de-Braye, dans le Loiret. Valtra est probablement le constructeur qui communique le plus actuellement sur le sujet. En tout cas, la marque se positionne comme un véritable spécialiste de la location. Preuve de l'expérience accumulée, Valtra est le seul à émettre des limitations d'usage. *"Nous n'acceptons plus de louer pour des travaux de préparation de sols à la chaux lors de chantier de construction ou de travaux publics. Les tracteurs reviennent en trop mauvais état"*, prévient Philippe Neulet.

Quoi qu'il en soit, la marque fait preuve d'une belle réactivité. Même à la veille de son départ en vacances, Philippe Neulet rédige un devis sous 24 h. Cependant, (est-ce la fébrilité estivale ou l'ébullition que provoquent les préparatifs du déménagement du siège de Valtra à Beauvais où il incorporera celui du groupe AGCO ?) la réponse se perd dans les dédales des messageries électroniques. Bref, c'est par accident qu'elle aura mis trois semaines à nous parvenir...

Elle est cependant précise et circonstanciée : location d'un tracteur T 171 type Advance d'une puissance de 184 ch (193 ch avec boost) équipé notamment d'un pont avant suspendu, d'une cabine suspendue, d'un relevage avant, de 6 distributeurs électro/hydrauliques (4 arrière et 2 avant), de 2 gyrophares et d'une radio RDS/CD. Le règlement se fait en début de chaque mois, l'entretien et le SAV sont à la charge de Valtra. L'assurance tous risques et bris de machine est à la charge du client. Le coût est de 10 300 € hors taxe.

AGCO : la location, une institution profitable

Dans le groupe AGCO, la location est une affaire qui va bon train. À Beauvais, Marc Esprit supervise pour les marques Fendt et Massey Ferguson les réponses

à toutes les demandes venues de France. Une journée suffit pour obtenir des réponses au message électronique. Seul problème, les offres sont calculées pour une durée de 120 jours, ce qui fait beaucoup pour trois mois et ne facilite pas les comparaisons... Chez AGCO, on a le choix entre un Fendt Vario 820, un Massey Ferguson MF 6495 Elite à transmission semi continue Dyna 6 ou un modèle à transmission à variation continue MF 7495 confort plus. Les trois modèles disposent d'un niveau d'équipement équivalent : un pont avant et une cabine suspendus, un relevage avant et 900 kg de masse et de 4 distributeurs double effet. Le Fendt bénéficie en plus d'un dispositif de freinage pneumatique de remorque.

Le prix du contrat de 400 heures débute avec le MF 6495 Elite à 11 753 €. Pour 604 € de plus, soit un surcoût de 5 %, Massey Ferguson ajoute la transmission à variation continue. Mais, pour travailler avec un tracteur Fendt Vario 820, il faut encore ajouter 661 € (5,5 %). Toutefois, mieux ne vaudrait pas y prendre trop de plaisir car le prix de l'heure supplémentaire du Fendt est facturée au prix fort : 27,40 € contre 23 € pour le MF 7495, soit une différence de 20 % ! Calculés sur 4 mois, les contrats AGCO sont logiquement plus onéreux que ceux de la concurrence. Ramenés à des bases comparables (400 heures sur trois mois), les écarts entre les tracteurs AGCO se réduisent mais restent significatifs. L'heure de travail du Fendt Vario 820 s'établit à 31,24 €, celle du MF 7495 à 28,90 € et celui du MF 6495 à 27,42 €.

Claas fait une entrée remarquée dans la location

Chez Claas, la pratique de la location de tracteurs débute. *"Nous avons moins d'expérience que pour les automoteurs"*, concède Franck Nowak de Claas Financial Service à Fresnes. Le principe mis en place pour la deuxième année dans le réseau Claas est toutefois différent. Alors qu'il se met en première ligne avec ses moissonneuses-batteuses, le groupe allemand laisse la pleine responsabilité des contrats de location de tracteur à ses concessionnaires. Cependant, le groupe leur apporte l'aide de son organisme de financement Claas Financial Service. Si l'assistance de professionnels du financement permet aux concessionnaires de se montrer agressifs, la pratique de la location ne semble pas encore une affaire banalisée. Ainsi, les contrats se négocient au sommet des concessions et il faut parfois plusieurs jours pour obtenir une réponse. *"Nous sommes plutôt orientés vers la location de moyenne et de longue durée mais nous sommes capables de faire du cas par cas et d'adapter notre réponse à chaque situation particulière"*, explique Xavier Bertolle, le directeur de la Motoculture de l'Oise à Beauvais qui propose un Axion 820 pour seulement 8 500 € hors taxe ! Soit 30 % moins cher que le Fendt et 23 % de moins que le MF 6495 dont il partage la boîte à transmission semi-continue.

Reste que certaines informations mériteraient d'être précisées, comme par exemple la prise en charge de l'entretien et du SAV.

Quoi qu'il en soit, la comparaison des offres actuelles montre que la réalité est assez éloignée de l'axiome qui voudrait que la location d'un tracteur coûte un euro par jour et par cheval. Dans le cas particulier de notre demande, la valeur à mémo-

riser serait plutôt de 0,65 € avec une variation de plus ou moins 10 centimes. La différence est suffisamment importante pour bouleverser quelques idées établies et inciter peut-être les entrepreneurs de travaux agricoles à regarder la location d'un autre œil.

François Delaunay ■

Les offres de location de tracteurs

Loueurs	Ets Ruaux	Motoculture de l'Oise	ValtraTracteur	AGCO	AGCO	AGCO
Marque	John Deere	Claas	Valtra	Fendt	Massey Ferguson	Massey Ferguson
Type	7430	Axion 820	T 171 Advance	Vario 820	MF 7495 Confort plus	MF 6495 Elite
Puissance/CV	165	180	184 (boost193)	180	180	180
Coût du contrat 400h sur 3 mois	9200	8500	10300	12496	11562	10969
Prix horaire €	23	21,25	25,75	31,24	28,90	27,42
Prix du CV journalier cts €	62	52	62	77	71	67
Prix du CV horaire cts €	5,75	5,3	6,4	7,8	7,2	6,8
Prix de l'heure supplémentaire	nc	nc	25,75	27,4	23	21,6



CHOISISSEZ PLUS QU'UNE MACHINE

UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DU MONDE AGRICOLE À VOS CÔTÉS

Caterpillar, ce n'est pas que la performance et la technologie des chargeurs télescopiques. C'est surtout un réseau de professionnels à votre service pour vous accompagner dans votre activité et dans vos projets.

Vous êtes attendus chez votre concessionnaire Cat®.

www.bm-cat.com

Bergerat Monnoyeur
117, rue Charles Michels - BP 169 - 93208 Saint-Denis cedex 01
tél. : 01 49 22 60 61 - fax : 01 42 43 51 96

CATERPILLAR®



MX

Chargeurs MX Collectivités

Suite à une erreur parue dans le dossier sur les chargeurs frontaux du n°24, nous tenons à préciser que les chargeurs MX Collectivités peuvent être montés aussi bien sur l'ancienne adaptation AD90 que sur la nouvelle adaptation AD05. Par son nouveau design, cette dernière offre un accès facilité au moteur pour l'entretien des radiateurs et la maintenance journalière. La rampe de la tête d'adaptation, fortement inclinée, et son galet sur-élévateur assurent un attelage aisé du chargeur même sur des terrains irréguliers. Le Fitlock System permet de ne descendre qu'une seule fois de la cabine, à l'attelage comme au dételage. Le verrouillage est automatique et le déverrouillage s'effectue facilement à l'aide d'une poignée judicieusement placée. Une zone de pré-verrouillage sécurise l'attelage avant le verrouillage et des témoins, idéalement positionnés sous les yeux du conducteur, confirment que le verrouillage a bien été effectué. Les chargeurs MX Collectivités sont bien adaptés aux besoins des entrepreneurs en affichant des performances et des caractéristiques techniques identiques aux chargeurs MX Tech-

nic. Ils possèdent un niveau de sécurité supplémentaire avec 4 valves de sécurité qui contrôlent tous les vérins. Au-delà du surdimensionnement du circuit hydraulique conçu pour résister 4 fois à la pression de service, ces valves apportent une sécurité supplémentaire et maintiennent le chargeur parfaitement immobile à l'arrêt.

MX

19, rue de Rennes,
BP 83221, 35690 Acigné,
tél. 02 99 62 52 60.

Joskin

Amélioration du transporteur Cargo

Basé sur le principe de la modularité, le Cargo peut être rentabilisé toute l'année en changeant d'outil au rythme des saisons (tonne à lisier, caisse de benne, caisse d'ensilage ou caisse d'épandage



de fumier). Auparavant, l'ensemble outil d'épandage/relevage était directement fixé au châssis. Ce type de montage imposait le décrochage préalable de l'outil puis du relevage, avant celui de la cuve à lisier. Aujourd'hui, dans un souci de gain de temps, cet ensemble est solidaire de la cuve. Le décrochage de la tonne à lisier entraîne donc le décrochage simultané de l'ensemble outil arrière/relevage. Dans le même souci de standardisation, le vérin de bennage des caisses de bennes est solidaire du châssis et ancré au sein même de celui-ci. Il ne se trouve donc plus en position frontale comme auparavant, lorsqu'il était solidaire de la caisse de benne. Ce choix permet d'équiper le Cargo de caisses identiques à celles des bennes agraires traditionnelles. Le système de dépose de l'outil porté est simple puisqu'il suffit de poser celui-ci sur 4 béquilles puis de glisser le chariot sous le nouvel outil. L'arrimage se fait simplement par le système Twist Lock tandis que le soulèvement se fait de manière autonome au moyen des vérins de suspension du train roulant et du timon oléo-pneumatique.

Joskin

Wergifosse 39,
B 4630 Soumagne, Belgique,
tél. 00 32 43 77 35 45, e-mail :
marc.baguette.fr@joskin.com

Mc Hale

Presse enrubanneuse

Promodis, importateur des enrubanneuses irlandaises Mc Hale depuis 1992, va présenter pour la 1^{ère} fois en France, au Space et au Sommet de l'Élevage, la presse enrubanneuse Fusion de ce constructeur. Entièrement développée par Mc Hale, cette machine a obtenu, depuis sa sortie en 2002, trois distinctions en Europe et ce sont plus de 1 000 exemplaires qui travaillent dans le monde, avec, pour certaines, plus de 40 000 balles à leur actif. Elle apporte des solutions techniques innovantes : machine compacte, transfert de balle rapide et efficace, grande résistance, rapidité de chantier, balles denses, simplicité d'utilisation. Sa compacité (5,40 m de longueur) est permise par son système d'enrubannage qui tourne de façon verticale autour de la balle et par son système de transfert de la balle très innovant et unique. La chambre de pressage est à double ouverture. La partie inférieure de la chambre de pressage sur laquelle repose la balle est articulée et éjecte la balle sur l'enrubanneuse en se levant. Ce système permet en outre un transfert efficace dans toutes les conditions de travail et permet d'atteindre des rendements horaires jusqu'à 50 balles.

Cette machine est équipée en standard d'un pick-up de 2 m de large, d'un ameneur rotatif de forme hélicoïdale équipé de 23 couteaux escamotables, d'un système de liage par filet, d'un système permettant de "déburrer" la machine sans descendre du tracteur, d'un système de lubrification et de graissage entièrement automatique, d'une chambre de pressage fixe à 17 rouleaux, d'un système d'enrubannage entiè-

rement automatique à double extenseur de 750 mm et d'une réserve de film de 8 rouleaux, d'un basculeur et d'un boîtier de commande unique pour la presse et l'enrubanneuse permettant l'automatisation des différentes phases.

Promodis

Parc d'Activités de la Saus-saye, rue des Hêtres, Saint-Cyr-

en-Val, 45075 Orléans cedex 2, tél. 02 38 69 71 60, fax : 02 38 69 71 61, e-mail : com@promodis.fr

Agrotronix

Semez malin

avec le Semix 7300

Le Semix 7300 est un système électronique embarqué

intelligent, destiné à faciliter le travail en permettant une surveillance et un comptage simultanés en temps réel des graines semées. Facile d'utilisation, l'appareil est capable de reconnaître automatiquement le nombre et la position des éléments semeurs sur le semoir. Entièrement paramétrable, il s'adapte aux besoins de l'utilisateur grâce à une application logicielle spécifique et brevetée par Agrotronix. Il comporte un compteur partiel et total de quantité globale de graines semées, un comp-

teur de distances parcourues, un compteur de surface partielle et totale, un compteur d'heures et un système de gestion de 4 à 64 rangs. Il est livré en standard avec les modules éléments de vitesse et semeur, les capteurs de comptage et de vitesse, les faisceaux nécessaires à une bonne installation.

Agrotronix

8, Hôtel d'entreprises,

Z.I. Artois-Flandres,

62138 Douvrin,

tél. 03 21 08 06 91,

e-mail : info@agrotronix.fr



Grand jeu concours A3F

Le jeu concours "Gagnez une presse à balles rondes New Holland" a pris fin le 31 août dernier. Le gagnant, tiré au sort le 3 septembre dans les locaux d'A3F en présence d'un huissier, se verra remettre la presse pendant le Sommet de l'Élevage le 5 octobre à Cournon (63). Les entrepreneurs sont conviés à l'événement qui y sera organisé pour l'occasion.



TRAXION... POUR ÉVITER LE DÉRAPAGE DE VOS COÛTS DE CARBURANT

Les pneus Traxion de Vredestein sont réputés pour leurs performances et leur durée de vie exceptionnelles. Le faible taux de patinage protège la structure du sol tout en optimisant vos rendements par hectare. En outre, la transmission efficace de la puissance du moteur en pouvoir de traction génère d'appréciables économies de carburant. Traxion: l'efficacité à toute épreuve.

www.vredestein.fr - customer.fr@vredestein.com

VREDESTEIN
TYRE TECHNOLOGY FOR BEST RESULTS

138€ H.T. RENDU - CONSTRUCTEUR -

MESTRAC

COMPTEURS



Pour TRACTEURS, MB, ENSILEUSES, HERSES, SEMOIRS, ÉPANDEURS, F.c., BROYEURS, QUADS, VOITURES, ETC.

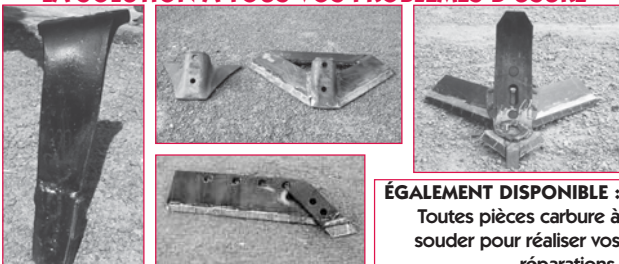
- 46 000 en service -

BP 20 - 18400 ST-FLORENT - Tél. 02 48 55 03 89 - Fax : 02 48 55 01 80

www.mestrac.com

A. DI. CARBURES
Application Distribution des Carbures

LA SOLUTION À TOUS VOS PROBLÈMES D'USURE



ÉGALEMENT DISPONIBLE :
Toutes pièces carbure à souder pour réaliser vos réparations.

LES EFFES - 86150 MOUSSAC
Fax. 05 49 84 12 06 - Tél. 05 49 48 75 51 - www.adi-carbures.com

Ets PATOUX - 62



Tél. 03 21 26 08 55 Internet : www.patoux.fr
Fax 03 21 26 88 19 E-mail : jl.walle@patoux.fr

PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND

Achat Épave ou Fatigué

Remorques Chevance Constructeur de remorques agricoles et TP

Z.I. de GRACES
22000 GUINGAMP
tél. 02 96 43 40 62
fax 02 96 43 66 57



ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

ADI CARBURES	p. 54	MAGSI	p. 9
ALLIANCE SOCAH	p. 41	MAUGUIN CITAGRI	p. 46
BERGERAT MONNOYEUR	p. 51	MASSEY FERGUSSON	p. 11 & 29
BONNEL	p. 9	MESTRAC	p. 54
CARLU	p. 54	MFA	p. 36
CASE IH	IV de couv	NIDAL	p. 41
CGAO	p. 43	NORDIC PNEU	p. 23
CLAAS	II de couv	NOREMAT	p. 39
COLAERT ESSIEU	p. 25	PATOUX ETS	p. 54
COUP ECO	p. 41	PAYEN	p. 22
CREDIT MUTUEL	p. 47	QUITTE	p. 49
DANGREVILLE	p. 49	RABAUD	p. 39
DELAPLACE	p. 49	REMORQUES CHEVANCE	p. 54
ELIATIS	p. 46	SALON DES ETA	p. 18 & 19
EMA	p. 46	SAMSON	p. 13
EUROTECHNICS	p. 5	SEPPI	p. 30
FORS	p. 4	SIMON PNEU	III de couv
JOSKIN	p. 43	SITEVI	p. 45
KIRPY	p. 21	SOMMET DE L'ELEVAGE	p. 37
LAFORGE	p. 44	VREDESTEIN	p. 53
LAIR	p. 12	YANIGAV	p. 40

Ets CARLU & Cie
Spécialiste Vente Pièces Détachées

PIÈCES DÉTACHÉES POUR TRACTEURS

NEUVES : M.F. - FORD - CASE IH - SD - DB - JOHN DEERE - LANDINI - etc...
OCCASION : M.F. - SAME - Deutz, I.H. / SPÉCIALISTE PERKINS (neufs)
RÉNOVATION MOTEURS TOUTES MARQUES - KIT MOTEURS

Tél. 03 21 64 32 34 - Fax 03 21 65 12 07 - E-mail : carlu@carlu.fr

*Ets CARLU notre force : le stock et le prix
Livraison toute France*

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

**POUR TOUTE ANNONCE PUBLICITAIRE,
CONTACTEZ NOTRE CHEF DE PUB,
ARNAUD ROPARS
AU 02 98 98 01 40**

Éditions Fitamant : com@fitamant.fr

une Offre Gonflée !

Avec



et






équipez-vous maintenant
et payez sur 2 ans*

* Détail de l'offre visible dans nos agences




Département 22

- Simon Pneus Ploumagoar 02 96 44 22 57
 Simon Pneus Lamballe 02 96 50 13 91
 Loudéac Pneus 02 96 28 05 73


Département 29

-  Simon Pneus Morlaix 02 98 88 01 43
 Simon Pneus Landivisiau 02 98 68 13 88
 Simon Pneus Brest 02 98 02 38 66
 Simon Pneus Châteaulin 02 98 86 16 09
 Simon Pneus Douarnenez 02 98 92 15 99
 Simon Pneus Ergué Gabéric 02 98 90 17 73
 CAP Quimper 02 98 90 18 87
 Bégot Pneus Quimper 02 98 95 09 33

Département 56

- Auray Pneus 02 97 56 50 55
 Moréac Pneus 02 97 60 57 18
 Ploermel Pneus 02 97 93 62 62
 Foucaud Pneus 02 97 47 42 57
 Quéven Pneus 02 97 05 24 04
 Jubin Pneus 02 97 36 16 88

Département 35

-  CAP Noyal s/ Vilaine 02 99 00 53 44
 Ollivier Pneus 02 23 27 06 05

Le Groupe Simon
s'engage sur les services

- Dépannage
- Géométrie
- Lestage à l'eau
- Conseils pneumatiques
- Montage à la ferme

MICHELIN
Exelagri

Nos Autres

Marques Partenaires :     

Distributeur des lubrifiants



LES GRANDES JAUNES NEW HOLLAND



Nouveauté 2008

TC5000
CONFORT ET PERFORMANCE
EN TOUTE SIMPLICITÉ.



Nouveauté 2008

CS6000
LA POLYVALENCE PAR EXCELLENCE !
DISPONIBLE EN VERSION LATÉRALE.



CX8000
TOURNÉE VERS L'AVENIR :
UNE CONVENTIONNELLE
DE CLASSE MONDIALE.



Nouveauté 2008

CR9000 ELEVATION
PURE GÉNÉRATION ROTATIVE
AVEC 10% DE CAPACITÉ EN PLUS.
NOUVEAU MODÈLE 530 CH !

CSX7000 LATÉRALE
100 % D'EFFICACITÉ
JUSQU'À 30% DE PENTES.



Nouveauté 2008

**New Holland lance sa
nouvelle gamme 2008.
Venez la découvrir
en exclusivité à
INNOVAGRI stand A21**

Plus de 100 ans d'innovation et de leadership.

Construites à Zedelgem, le Centre d'Excellence New Holland des équipements de récoltes, les moissonneuses-batteuses New Holland bénéficient de plus de 100 ans de technologie et de savoir faire. Quelle que soit la nature de votre récolte, New Holland vous offre toujours la solution la plus productive et la plus innovante pour la moissonner.

Entre autre, la barre de coupe Varifeed™ disposant d'un lamier à avancement en continu jusqu'à 500 mm est disponible sur toute la gamme 2008*.

*Selon version



Retrouvez toutes les occasions du Réseau New Holland
sur www.newhollandused.com
Venez visiter notre site Internet : www.newholland.com/fr



Spécialiste de votre succès

New Holland choisit les lubrifiants AMVERA

bitsadv.com